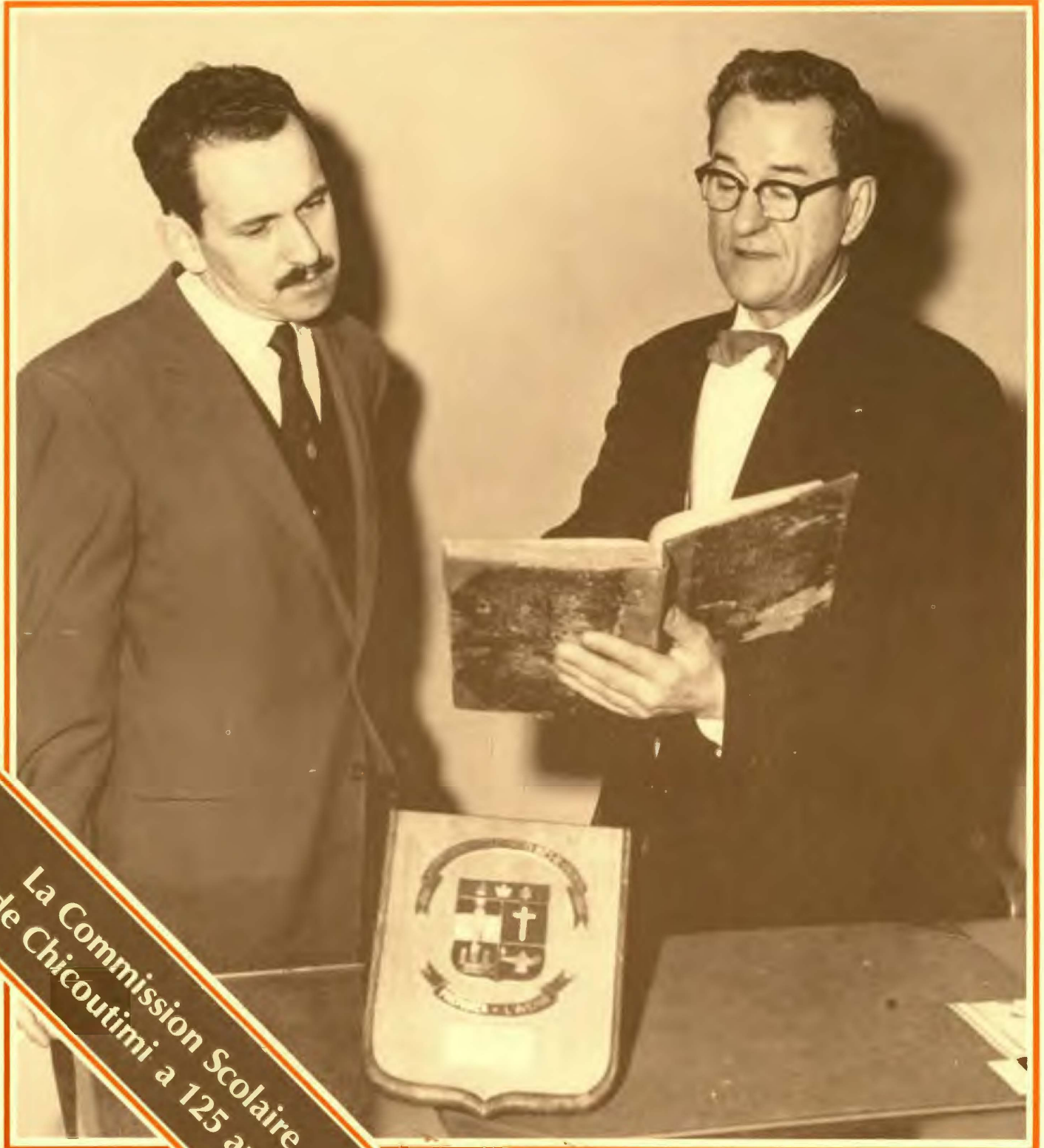


# *Saguenayensia*

Revue de la Société historique du Saguenay  
fondée en 1959 par Mgr Victor Tremblay

Volume 27, Numéro 2

Avril-Juin 1985



La Commission Scolaire  
de Chicoutimi a 125 ans.

# Société historique du Saguenay

## Membres honoraires

Mgr Jean-Guy Couture  
Mgr Marius Paré  
Mgr René Bélanger

M. Antoni Joly  
Mlle Rosa Lamontagne

## Membres bienfaiteurs à vie

(500\$ et plus)

Me Marcel Claveau  
M. Antoine Gauthier, F.C.A.  
M. Jean-Maurice Coulombe  
M. Maurice Ouellette  
M. Jean Truchon

M. Paul-André Bergeron, C.A.  
M. Georges-H. Perron  
Mme Esther Villeneuve-Fréchette  
M. Gérard Gaudreault

## Membres bienfaiteurs

(50\$ @ 499\$)

M. Conrad Vanasse  
Mlle Élisabeth Murdock  
M. Raymond Lessard  
M. Gaston Lacoursière  
M. Jacques Riverin  
M. Alphonse Riverin  
Caisse d'Établissement  
Sag.-Lac-St-Jean

M. Pierre-E. Laberge  
M. J.-J. Girard  
Dr Jean-Charles Claveau  
M. Louis Gauthier  
M. Gabriel Bouchard  
M. Maurice Cardinal  
MM. Jacques Coutu et Yves Bergeron, architectes  
M. Jean-Paul Tremblay (Romaine)

## Membres de soutien

(30\$ @ 49\$)

M. l'Abbé Rosaire Côté  
M. René Tremblay  
Potvin & Bouchard  
M. le Chanoine G.-P. Pilote  
M. Marcel Leblanc  
M. Thomas-Louis Girard  
M. Wilfrid Dugal  
Mme Gertrude Gonthier  
M. Jean-Marie Coulombe  
M. Fernand Gravel  
M. Raymond Garaud  
Dr Jean Laroche  
M. l'abbé Raymond Desgagné  
M. Olivier Fillion  
Mme Claire Saint-Pierre  
M. Alain Beaulieu  
M. Paul Desbiens

M. Albert Larouche  
M. Benoît Dumont  
Mme Monique Savard  
M. Louis-René Lagacé  
M. Laurent Tremblay  
M. Jacques-A. Boulianne  
M. Armand Delisle  
Mme Hélène Chénard  
Mme Jocelyne Grenon  
Université du Québec  
à Chicoutimi  
M. Willy Tremblay  
Fabrique Notre-Dame-  
de-Grâce  
M. Paul-Émile Carrier  
M. André Bellay  
Mgr Georges-H. Dufour

Mme Aline Lemay  
M. Maurice Kirouac  
M. J.-R. Benney Beattie  
M. J.-Marie Tremblay  
Mme Antoinette T. Lavoie  
Mme Ghislaine M. Beaulieu  
M. Gaston Blackburn  
M. Martin Drouin  
M. Louis-Joseph Boivin  
Dr Vincent Guimond  
M. Lionel Hamel  
Mme Marguerite Talbot-Murray  
Dr Armand Gagnon  
M. D. F. Nasmith  
Dr Jean Mathieu  
Mme Marie-Paul Beauregard  
M. Antoine Dubuc  
Un Saguenéen en exil



## Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

### Recherche

- ⊙ La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- ⊙ La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher / Find* (CTRL + F).
- ⊙ Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

### Règles d'utilisation

- ⊙ Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- ⊙ La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- ⊙ En vertu des dispositions de la [Loi sur le droit d'auteur](#), les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- ⊙ La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- ⊙ Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

### Bases de données en ligne

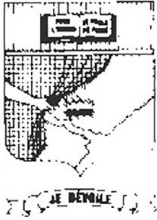
- ⊙ Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données<sup>1</sup> de la Société historique du Saguenay au [www.shistoriquesaguenay.com](http://www.shistoriquesaguenay.com) :
  - Publications en ligne
  - Archives en ligne
  - Bibliothèque en ligne
  - Images en ligne
  - Capsules historiques
  - Et autres

### Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- ⊙ Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre [boutique en ligne](#) pour découvrir la variété des produits disponibles.

<sup>1</sup> Les bases de données disponibles peuvent varier.





## Editorial:

### À propos du 125e de la Commission scolaire de Chicoutimi

Ce numéro spécial de SAGUENAYENSIA veut souligner le 125e anniversaire de la Commission scolaire de Chicoutimi.

La Société historique du Saguenay ne pouvait passer sous silence cet événement marquant de l'histoire de notre ville.

Après l'organisation en 1859 du Conseil de l'Instruction Publique par le Gouvernement du Bas-Canada, le village de Chicoutimi se dotait en 1860 d'une commission scolaire pour instruire sa jeunesse.

Les présences au sein des directeurs de la Société historique du Saguenay de René Tremblay, ex-directeur des études et ex-directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi et de Claude Dufour, commissaire et président du comité organisateur des fêtes du 125e, ont favorisé la collaboration avec les autorités actuelles de la Commission scolaire de Chicoutimi pour la préparation de ce numéro.

Si en toute chose, il faut considérer la fin comme nous l'enseignait Lafontaine, nos années vécues à l'école constituent, en tout cas, un moment fondamental dans la vie de chacun d'entre nous.

L'auteur de ces lignes a fait ses premières classes dans les écoles de Chicoutimi. C'est un "Ancien" de notre commission scolaire.

En 1931, à l'école Saint-François-Xavier, Mademoiselle Yvette Gagnon (1912-1984) devenue plus tard Madame Rosario Desbiens, fut la maîtresse dévouée qui m'a enseigné les premières notions de lecture, d'écriture et de calcul.

Au cours des deux années suivantes, de septembre 1932 à juin 1934, je me retrouvai sur les bancs de l'Académie commerciale où les Frères Jean-Arsène et Louis-Sylvain me firent profiter de leur enseignement comme, il en fut pour des centaines d'autres garçons de la ville.

Ces trois premières années passées dans les écoles de la Commission scolaire ont laissé chez moi une empreinte profonde et des souvenirs inoubliables que le temps n'a pas altérés.

L'initiation à la vie de l'esprit et à la vie sociale tout à la fois demeure une richesse inestimable qu'il est bon de rappeler, ne serait-ce que pour rendre hommage à ceux et à celles qui en furent les responsables.

Au nom des milliers d'anciens élèves de la Commission scolaire de Chicoutimi, un chaleureux merci à tous ces dévoués "maîtres et maîtresses", religieux, religieuses et laïcs qui ont instruit et formé des générations de jeunes chicoutimiens (nes) depuis 125 ans.

Merci beaucoup aux dirigeants et aux commissaires passés et présents pour leur travail empressé à la cause de l'école de chez-nous.

Enfin, notre reconnaissance s'adresse aussi à tous les collaborateurs de la Commission scolaire et de la Société historique, principalement à Michel Cloutier, secrétaire général de la commission et à Roland Bélanger, archiviste de la Société, qui ont rendu possible la parution de ce numéro-souvenir en hommage à la Commission scolaire de Chicoutimi, à l'occasion de son 125e anniversaire de fondation.

Salutations cordiales,

**Jean-Charles Claveau, M.D.**  
Directeur de SAGUENAYENSIA



COUVERTURE

Du temps qu'il occupait le poste important de secrétaire-trésorier (de 1950 à 1965), l'administrateur de premier plan, M. Joseph Bonneau, consulte, en compagnie de M. Louis-Georges Lapointe, commissaire (de 1953 à 1959), le premier registre des délibérations de la commission scolaire couvrant la période des années 1860 à 1896. La photo montre également les armoiries de la commission.

## **Les Présidents de la Commission scolaire de Chicoutimi (1860-1985)**

### **De la Commission scolaire du village de Chicoutimi**

- 1er J.-Bte Gagnon, prêtre  
Du 30 juillet 1860 au 24 octobre 1862.
- 2ème Dominique Racine, prêtre,  
vicaire  
Du 24 octobre 1862 au 25 juin 1877.
- 3ème Ovide Bossé  
Du 25 juin 1877 au 11 mars 1880.
- 4ème Michel Caron  
Du 11 mars 1880 au 24 juillet 1882.

### **De la Commission scolaire de la ville de Chicoutimi**

- 1er David Tessier  
Du 24 juillet 1882 au 16 juillet 1886.
- 2ème Edmond Savard  
Du 16 juillet 1886 au 30 novembre 1887.
- 3ème Michel Caron  
Du 30 novembre 1887 au 13 juillet 1888.
- 4ème David Tessier  
Du 13 juillet 1888 au 22 décembre 1894.
- 5ème P.-A. Guay  
Du 22 décembre 1894 au 1er août 1900.
- 6ème Adélar Riverin  
Du 1er août 1900 au 2 septembre 1908.
- 7ème Ludger Alain  
Du 28 septembre 1908 au 22 juin 1922.

L.P. Desbiens, président pro tempore - Du 22 juin 1922 au 8 juillet 1922 en remplacement de M. Alain, décédé.

- 8ème Onésime Tremblay  
Du 8 juillet 1922 au 11 juillet 1927.

### **De la Commission scolaire de la cité de Chicoutimi:**

- 1er Alfred Grégoire  
Du 11 juillet 1927 au 21 juillet 1931.
- 2ème Adouard Lavoie  
Du 21 juillet 1931 au 11 juillet 1932.
- 3ème J.A. Grégoire  
Du 11 juillet 1932 au 8 juillet 1938.
- 4ème J.-Emile Boivin  
Du 8 juillet 1938 au 14 juillet 1947.
- 5ème Yvan Grimard  
Du 14 juillet 1947 au 21 juillet 1948.
- 6ème J.-Emile Boivin  
Du 21 juillet 1948 au 8 juillet 1949.
- 7ème Vincent Brassard  
Du 8 juillet 1949 au 6 février 1958.



L'abbé Dominique Racine.

Commission scolaire de Chicoutimi (CSC)



Me Ludger Alain.

Commission scolaire de Chicoutimi (CSC)



M. Vincent Brassard.

Commission scolaire de Chicoutimi (CSC)

**De la Commission des Ecoles  
catholiques de Chicoutimi:**

- 1er Vincent Brassard  
Du 6 février 1958 au 20  
juillet 1959.
- 2ème Jean-Louis Gauthier  
Du 20 juillet 1959 au 14  
juillet 1960.
- 3ème Me Jacques Riverin  
Du 20 juillet 1960 au 30  
juin 1966.
- 4ème Ulric Blackburn  
Du 1er juillet 1966 au 30  
juin 1972.

**De la Commission scolaire de  
Chicoutimi:**

- 1er Ulric Blackburn  
1er juillet 1972 au 16 juin  
1981
- 2e Marcel Duchaine  
16 juin 1981 au 21 juin  
1983
- 3e Florence Boivin  
21 juin 1983 au 19 juin  
1984
- 4e Marcel Duchaine  
19 juin 1984 au.....



*M. Jean-Louis Gauthier.*



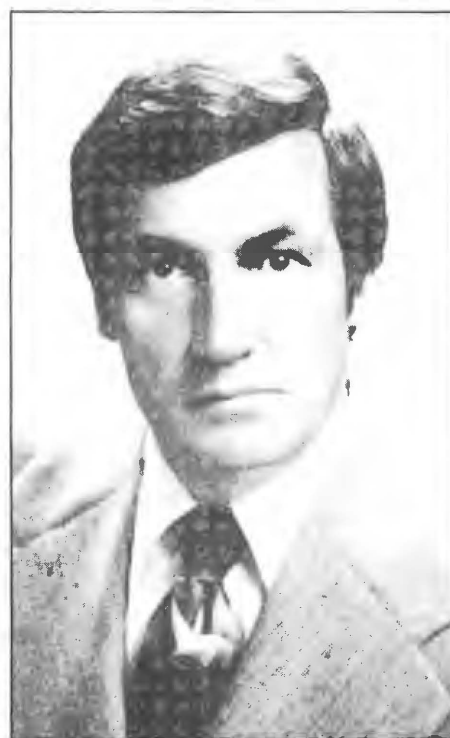
*Me Jacques Riverin.*



*M. Ulric Blackburn.*



*Mme Florence Boivin.*



*M. Marcel Duchaine.*

De 1950 - 1985

## Les Commissaires et les représentants(es) de parents

APRIL, Lise . . . . .	1984 - 1985	FAUCHIER, Lauréat . . . . .	1950 - 1953	PELLETIER, Patrice . . . . .	1977 - 1980
BARIL, Michel . . . . .	1976 - 1982	GAGNÉ, André . . . . .	1981 - 1984	RIVERIN, Jacques . . . . .	1952 - 1972
BÉLANGER, Carol . . . . .	1982 - 1985	GAGNÉ, Jean-Roch . . . . .	1972 - 1979	RIVERIN, Mariette . . . . .	1972 - 1984
BÉLANGER, Léonidas . . . . .	1964 - 1966	GAGNON, Adrien . . . . .	1950 - 1955	SAVARD, Bertrand . . . . .	1984 - 1985
BERGERON, Madeleine . . . . .	1968 - 1972	GAGNON, Pierre . . . . .	1972 - 1985	SAVARD, Denyse . . . . .	1977 - 1982
BLACKBURN, Lucien . . . . .	1974 - 1985	GAGNON, Victor . . . . .	1966 - 1977	SAVARD, Jacques . . . . .	1959 - 1965
BLACKBURN, Marthe* . . . . .	1982 - 1983	GAUTHIER, Jean-Louis . . . . .	1955 - 1967	SAVARD, Jean-C. . . . .	1972 - 1977
BLACKBURN, Ulric . . . . .	1959 - 1981	GIARD, Jeannine . . . . .	1978 - 1985	SAVARD, Rodolphe . . . . .	1972 - 1985
BOILY, Lucette . . . . .	1981 - 1985	GIRARD, Charles . . . . .	1972 - 1985	SIMARD, Rémy . . . . .	1982 - 1985
BOILY, Roch . . . . .	1972 - 1982	GIROUX, Robert . . . . .	1982 - 1985	THIÉRIAULT, François-R . . . . .	1974 - 1985
BOIVIN, Florence . . . . .	1972 - 1984	HARVEY, Paulette . . . . .	1972 - 1974	THIBAUT, Maité* . . . . .	1979 - 1984
BOLDUC, Raymond* . . . . .	1981 - 1982	HARVEY, Raymond . . . . .	1972 - 1984	TOULOUSI, Annette . . . . .	1979 - 1982
BOULÉ, William . . . . .	1950 - 1960	IMBEAULT, Antoine . . . . .	1950 - 1952	TREMBLAY, Gaston . . . . .	1972 - 1984
BOUIANNE, Suzanne . . . . .	1984 - 1985	JEAN, Louis-Joseph . . . . .	1966 - 1976	TREMBLAY, Gérard . . . . .	1965 - 1968
BRASSARD, Vincent . . . . .	1950 - 1959	LABELLE, Louise . . . . .	1980 - 1985	TREMBLAY, Gilles . . . . .	1967 - 1970
DALLAIRE, Huguette . . . . .	1972 - 1974	LAPOINTE, Louis-G . . . . .	1953 - 1959	TREMBLAY, Rachel* . . . . .	1983 - 1985
DELISLE, Éric . . . . .	1984 - 1985	LAVOIE, Yolande . . . . .	1983 - 1985	TREMBLAY, Rodrigue . . . . .	1981 - 1984
DESIENS, J.-H. . . . .	1966 - 1969	LEBEL, Monique* . . . . .	1979 - 1981	TREMBLAY, Guy . . . . .	1970 - 1981
DUCHÂINE, Marcel . . . . .	1969 - 1985	MUNGER, André . . . . .	1972 - 1983	VAN THAM, Louise* . . . . .	1984 - 1985
DUCHESNE, Germaine . . . . .	1972 - 1978	OUÉRET, Antoine . . . . .	1964 - 1966	VILLENEUVE, Maurice . . . . .	1960 - 1966
DUFOUR, Claude . . . . .	1984 - 1985	PAQUIN, Pierre-A. . . . .	1984 - 1985	VILLENEUVE, Rémi . . . . .	1979

\* Représentants (es) de parents

## Les inspecteurs d'école

MORIN, Isidore . . . . .	1852 - 1854
MARTIN, Vincent, i.é. . . . .	1854 - 1874
SAVARD, J.-Edouard, i.é. . . . .	1874 - 1912
PIAMONDON, Charles, i.é. . . . .	1912 - 1930
CÔTÉ, Lorenzo, (adjoint) i.é. . . . .	1929 - 1930
LAROUCHE, Ulysse, i.é. . . . .	1930 - 1943
SAVARD, Michel, i.u. . . . .	1943 - 1945
POULIN, Philippe, i.u. . . . .	1946 - 1954
FRÉCHETTE, Florent, i.u. . . . .	1954 - 1957
TURCOTTE, Paul, i.é. . . . .	1957 - 1963
BOIES, Gérard . . . . .	1960 - 1965

\* i.é.: inspecteur d'école  
i.u.: inspecteur urbain

## Secrétaires-trésoriers de la Commission Scolaire

1er:	Thomas-Z. CLOUTIER, 30 juillet 1860 - 13 septembre 1875
2ième:	Frs-Xavier PACAUD, 13 septembre 1875 - 5 octobre 1877
3ième:	Louis-Philippe LACIANCE, 5 octobre 1877 - 10 janvier 1878
4ième:	Melchiade Claveau, 10 janvier 1878 - 11 novembre 1896
5ième:	David MALTAIS, 11 novembre 1896 - 28 août 1900
6ième:	Jean FORTIN, 28 août 1900 - 10 septembre 1910
7ième:	J.-Ernest BLACKBURN, 10 septembre 1910 - 1950
8ième:	Joseph BONNEAU, 12 juillet 1950 - 30 juin 1965
9ième:	Laurent BILODEAU, Juillet 1965 - septembre 1971
10ième:	René TREMBLAY Septembre 1971 - Juin 1972.

Avec l'avènement de la loi 27, le poste de secrétaire-trésorier est disparu pour faire place au poste de "directeur général", poste occupé par René Tremblay (juillet 72 - juillet 75) et Jean-Jacques Hudon depuis juillet 1975.

# Vingt-cinq années d'effervescence

Entrevue avec M. René Tremblay  
réalisée par Normand Perron et Roland Bélanger

## Note de la rédaction

Le texte qui suit est la transcription d'une entrevue que M. René Tremblay, ex-directeur des études, puis ex-directeur-général de la CSC, accordait les 28-29 mars et le 3 avril 1985. Comme il devenait pratiquement impossible de présenter ici l'ensemble de cette entrevue, nous avons dû, à regret, l'amputer de plusieurs passages. Le lecteur doit donc tenir compte de cette contrainte.



M. René Tremblay

**P**our commencer, je voudrais bien spécifier que tous les commentaires que je vais faire sont le fruit de mes réflexions personnelles. Ce que je vais dire concernera davantage le domaine de la pédagogie et s'appliquera jusqu'à 1975, année où j'ai pris ma retraite.

## MES ORIGINES

Je suis né dans l'Est de la ville de Montréal, rue Cullivier, dans la paroisse Saint-Rédempteur. Mon père était cordonnier, un métier qu'il avait appris de son père à Saint-Urbain (Charlevoix). C'était un métier qu'il aimait et exerçait à la maison. Il est arrivé à Montréal, en 1918, à la fin de la première guerre mondiale. (...)

J'ai commencé mes études au pensionnat des Soeurs de la Providence, en 1923. Comme je demeurais assez loin de l'école et que mon père et moi aimions les chiens, c'est le chien qui allait me reconduire à l'école. Il revenait à la maison. À la fin de la journée, mon père attelait de nouveau le chien et il venait me chercher à l'école. (...)

En 1927, mon père a trouvé un emploi à la Commission des tramways de Montréal. Il a alors déménagé dans le Nord de Montréal, (rue Saint-Hubert),

une école à divisions multiples. Les écoles étaient mixtes contrairement à celles de Montréal. À la campagne, les curés acceptaient les classes mixtes, les élèves n'étant pas assez nombreux par classe. Mon institutrice, des Petites-Franciscaines-de-Marie, a trouvé "le tour" de m'intéresser aux études. Ma grand-mère m'éveillait à 5 heures du matin pour "repasser" mes leçons étudiées la veille. Dans ce temps-là, ce n'était pas compliqué: pas de télévision, pas de radio. Alors on se couchait le soir. À sept heures, j'allais à la messe, puis je revenais déjeuner et je partais pour l'école. J'ai travaillé énormément, mais je ne l'ai jamais regretté.

Comme étudiant à Saint-Urbain et à l'École normale Laval de Québec, j'ai passé de belles années. J'ai terminé en 1938, détenteur d'un diplôme supérieur.

Pour obtenir des subventions spéciales, les commissions scolaires envoyaient leurs professeurs faire des études en agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. J'y suis allé durant les étés 1938, 1939 et 1940. C'est pour cela que je suis devenu... un "agronome non qualifié".

À l'âge de 9 ans, j'ai eu une pleurésie qui a dégénéré en tuberculose. J'ai dû passer un an au sanatorium de l'hôpital du Sacré-Coeur. Puis j'ai repris l'école. En 1931, ma mère est entrée au sanatorium et mon père est aussi tombé malade. Il est mort en janvier 1932 et ma mère au mois d'avril suivant. J'avais quatorze ans. Me suivaient, ma soeur de dix ans et mes deux frères de sept et cinq ans. Mes grands-parents et parents de Charlevoix ainsi qu'un oncle de Chicoutimi nous ont recueillis. Ma soeur devint religieuse chez les Soeurs du Bon-Pasteur. Un de mes frères, qui fut élevé par un oncle de Saint-Urbain, devint médecin. L'autre s'est noyé dans la rivière du Gouffre.

Je suis demeuré chez mes grands-parents à Saint-Urbain. Je fréquentais

une école à divisions multiples. Les écoles étaient mixtes contrairement à celles de Montréal. À la campagne, les curés acceptaient les classes mixtes, les élèves n'étant pas assez nombreux par classe. Mon institutrice, des Petites-Franciscaines-de-Marie, a trouvé "le tour" de m'intéresser aux études. Ma grand-mère m'éveillait à 5 heures du matin pour "repasser" mes leçons étudiées la veille. Dans ce temps-là, ce n'était pas compliqué: pas de télévision, pas de radio. Alors on se couchait le soir. À sept heures, j'allais à la messe, puis je revenais déjeuner et je partais pour l'école. J'ai travaillé énormément, mais je ne l'ai jamais regretté.

Comme étudiant à Saint-Urbain et à l'École normale Laval de Québec, j'ai passé de belles années. J'ai terminé en 1938, détenteur d'un diplôme supérieur.

Pour obtenir des subventions spéciales, les commissions scolaires envoyaient leurs professeurs faire des études en agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. J'y suis allé durant les étés 1938, 1939 et 1940. C'est pour cela que je suis devenu... un "agronome non qualifié".



René Tremblay à sa première communion le 17-04-1924.



## PROFESSEUR AUX GRANDES-BERGERONNES.

En septembre 1938, je suis devenu enseignant aux Grandes-Bergeronnes. L'école était une petite maisonnette, une vraie école de campagne. Il fallait chauffer le poêle en arrivant le matin. Le tableau, la craie, la brosse, le catéchisme en image constituaient le matériel didactique. J'enseignais à une classe de garçons classés en 4e, 5e, 6e, 7e année.

Je gagnais 750\$ par année. J'ai appris, plus tard, que la Commission scolaire recevait 950\$ en subvention pour avoir droit à un professeur masculin. J'aurais bien aimé avoir ce 950\$, car je passais une partie de mes vacances à suivre des cours d'agriculture.

## PROFESSEUR À CHICOUTIMI

Puis, j'ai décidé d'offrir mes services ailleurs. En 1941, j'ai été admis à Chicoutimi. J'ai dit à M. Emile Boivin, le président de la commission scolaire: "Je veux me marier et vous com-

prenez qu'avec 750\$ par année, je n'irai pas loin". Après une réunion des commissaires, M. Boivin m'a annoncé: "Vous aurez 900\$". Je me suis marié et je me suis installé chez mon oncle, en attendant de me trouver un loyer. (...)

J'ai enseigné la huitième année et la neuvième, à l'école Saint-Joseph qui était alors dirigée par un homme compétent et bon, M. Pierre Marchand. J'avais trop de temps devant moi, si je compare au temps que je consacrais à enseigner à une classe à divisions multiples. Le personnel était stable. (...)

Quand je suis arrivé à Chicoutimi en 1941, il n'y avait que quatre laïcs à la Commission scolaire, soit deux directeurs et deux enseignants à l'école Saint-Joseph. L'enseignement était réservé aux femmes; c'était une coutume. À la campagne, il y avait des classes mixtes et les femmes étaient mieux acceptées. Mis à part Montréal et Québec où il y avait beaucoup d'hommes, on comptait au Québec, à cette époque-là, une centaine de professeurs masculins laïcs. (...)

Le sommet dans la carrière de l'enseignement était alors de devenir inspecteur. J'avais décidé d'atteindre ce sommet. J'avais un cours d'École Normale assez fort. Le Principal m'avait dit: "Mon garçon, j'espère qu'un jour, tu passeras tes examens pour devenir inspecteur". Je me suis préparé pendant tout l'automne 1944 et l'hiver 1945 pour passer l'examen d'inspection pendant les vacances. Mais au mois de juin, j'étais malade. Mon médecin, le Dr Gérard Tremblay, m'a conseillé d'arrêter mes études et de me reposer deux mois. Je n'ai donc pas passé l'examen d'inspection à l'été 1945. (...)

En 1946, l'inspecteur Michel Savard vient faire sa visite à l'école. Je lui explique que je n'avais pu me présenter à l'examen d'inspection l'été précédent et que je trouvais très pénible de reprendre les études d'inspection. Il me conseille de faire ma licence en pédagogie à l'Université de Montréal. J'ai suivi son conseil et j'obtins, par la suite, un diplôme de psychologie pédagogique, un diplôme en orientation scolaire et une licence en pédagogie. (...)



Classe de 9e année (1944-1945) avec leur titulaire M. René Tremblay.

## DIRECTEUR DES ÉTUDES

À la fin de mes études de licence en pédagogie, en 1949, j'étais à Montréal. Je reçois un télégramme m'annonçant l'ouverture d'un poste de directeur d'études à Chicoutimi. Nous étions quatre candidats et je fus choisi. Mes premières années comme directeur des études ont été difficiles. (...) J'étais le troisième homme à occuper un poste de directeur d'études au Québec. Le premier a été M. Trefflé Boulanger, à Montréal. Le deuxième a été M. Armand Gauthier, à Arvida.

À cet endroit, l'Alcan versait de très grosses taxes directement à la Commission scolaire. Celle-ci avait de l'argent. M. Gauthier me disait qu'il n'avait aucun problème. Mais, à Chicoutimi, la Commission scolaire n'avait pas les moyens de se payer facilement un directeur des études. Vu que toutes les commissions scolaires ayant des dettes étaient obligées de faire approuver leurs dépenses par le délégué de la Commission municipale, M. Ouellet a évidemment suspendu la décision de nommer un directeur des études à Chicoutimi. Comme j'avais commencé mon travail au mois de septembre, les commissaires sont allés rencontrer le ministre Antonio Talbot qui leur suggéra de me nommer assistant-secrétaire-trésorier, titre que j'ai gardé jusqu'à ce que je trouve l'article 223 du code scolaire stipulant qu'une commission scolaire pouvait nommer seule ou avec d'autres bureaux scolaires, un surintendant ou un surveillant aux fins de l'enseignement.

*"Il est loisible aux commissaires ou aux syndicats d'écoles de nommer un surintendant, des surveillants ou des instituteurs spéciaux, soit seuls, soit conjointement avec d'autres bureaux scolaires, pour remplir les devoirs qui pourront leur être assignés aux fins de l'administration ou de l'enseignement."*

Article 223 du Code scolaire de la Province de Québec par B.-O. Filteau, Québec, Imp. Le Soleil, 1940, p. 98.

## AUX BUREAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE

En août 1949, la Commission scolaire ne possédait pas de bureaux, tant pour son secrétariat que pour la trésorerie. Elle n'avait pas d'employé permanent dans ce domaine. Les commissaires tenaient leurs assemblées dans la salle des délibérations du conseil municipal. C'était M. J. Ernest Blackburn, secrétaire de la municipalité, qui était alors secrétaire-trésorier de la Commission à temps partiel. Les taxes scolaires étaient perçues par l'Hôtel de ville.

J'ai été le premier employé permanent, non pas pour le secrétariat et la trésorerie, mais pour l'administration pédagogique des écoles. Les commissaires m'installèrent dans le parloir des religieuses, à l'école Saint-Michel (partie nord).

Dans les mois qui suivirent, la Commission scolaire nomma M. Joseph Bonneau (employé à l'Hôtel de ville) comme secrétaire-trésorier. Puis, nous avons utilisé la salle des métiers et une partie de la salle d'art culinaire de l'école, c'est-à-dire la partie ouest du rez-de-chaussée.

Débutèrent alors, avec M. Bonneau, quinze années de travail ardu dans une étroite collaboration pour organiser les bureaux de la Commission scolaire.

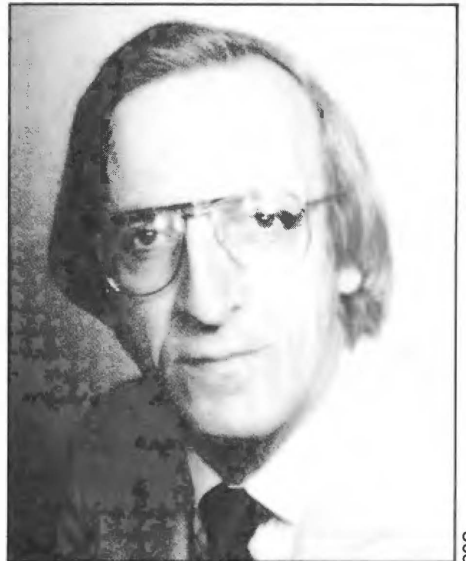
Nous avons été chanceux tous les deux car nous avons été secondés par des secrétaires féminines qui ne comptaient ni leur temps, ni leur travail.

De plus, tous les deux nous avons pu compter sur des piliers solides qui nous ont aidés à assurer la continuité. De mon côté, j'avais Mlle Marie-Noëlle Pedneault qui a travaillé 25 ans avec moi. Elle a organisé le bureau avec moi dès les débuts. Quand j'allais visiter les écoles, j'avais une personne sûre au bureau. J'ai quitté la Commission scolaire, mais Mlle Pedneault est toujours à l'emploi de la Commission. Cette année, elle complète ses trente-cinq ans de services. Quant à M. Bonneau, il comptait sur les services de Mlle Claire Hamel qui a oeuvré 15 ans et plus avec lui. Mlle Hamel est présentement secrétaire du directeur général de la Commission scolaire actuelle. (...)

En 1955, M. Georges Landry devint assistant-secrétaire-trésorier de M. Bonneau et s'occupa surtout des finances. Au niveau de l'équipement, M. Thomas-Eugène Girard, puis, plus

tard, M. Rosaire Tremblay, prirent ce secteur en charge, toujours sous la direction de M. Bonneau.

M. Paul Turcotte, ancien inspecteur d'écoles à Chicoutimi, devint mon adjoint quand la Commission scolaire de Rivière-du-Moulin fut annexée à la Commission scolaire de Chicoutimi, en septembre 1964. Mais, je l'ai vite perdu, car en 1964-65, il devint responsable de l'enseignement élémentaire de Chicoutimi-Nord sous le contrôle de la nouvelle Commission Scolaire Régionale du Saguenay. J'ai eu un deuxième adjoint en 1967. M. Jean-Jacques Hudon a été à l'oeuvre et à l'épreuve avec moi jusqu'à ma retraite en 1975. Il me remplaça comme directeur général de la Commission au moment de ma retraite. Il occupe encore ce poste aujourd'hui.



J.-J. Hudon.

Un petit fait amusant. La Commission scolaire n'a jamais résilié la résolution me nommant au poste d'assistant-secrétaire-trésorier. J'ai donc été assistant secrétaire-trésorier de 1949 à 1975. En réalité, je ne me suis jamais occupé de ce secteur d'activités jusqu'à ma nomination comme directeur général de la Commission en 1970-71. (...) C'est la ville de Chicoutimi qui a perçu les taxes scolaires jusqu'à 1961, année où la Commission scolaire ouvrait le service de perception des taxes dans ses bureaux. A ce moment, nous occupions tout le rez-de-chaussée de la nouvelle aile de l'école St-Michel, la vieille partie de l'école ayant été démolie en 1958. Aujourd'hui, il n'y a plus d'élèves, mais les quatre étages de l'édifice sont totalement occupés par les services de la Commission scolaire. (...)

## DIFFICULTÉS

Les inspecteurs d'écoles voyaient ma nomination d'un mauvais œil. En 1951, au Congrès des inspecteurs (M. Michel Savard était alors devenu inspecteur général au Département de l'Instruction Publique), un comité spécial a recommandé la disparition de tous les directeurs des études.

De plus, les Frères Maristes qui dirigeaient l'Académie, et les Soeurs du Bon-Pasteur qui avaient la direction des écoles Saint-Michel, Saint-François-Xavier, Sacré-Coeur et Saint-Coeur-de-Marie, acceptaient mal le nouveau venu dans leurs écoles. À cette époque, la Commission scolaire n'avait pas de pouvoir direct sur les frères et les religieuses en tant qu'individus. La Commission scolaire traitait directement avec l'autorité majeure de la communauté qui fournissait alors le nombre de frères ou de religieuses requis. Le chèque de paie allait globalement à la communauté. Ce système a duré jusqu'en 1967, alors qu'il y a eu les premiers contrats individuels avec les frères et les religieuses. Les responsables de ces écoles étaient dans la quarantaine ou la cinquantaine. Pour eux, je n'étais qu'un "jeune blanc-bec" et ils voyaient mal que je m'occupe de l'engagement du personnel et de la coordination de l'enseignement.

Je rencontrai la Mère Provinciale des Soeurs du Bon-Pasteur, question d'échanger des informations sur le contenu de ma tâche et sur son bien-fondé. On craignait les suppléments de travail etc..., etc...

À titre d'exemple, j'ai expliqué à la Soeur Provinciale le simple problème des manuels scolaires. À mon arrivée à Chicoutimi, il y avait six à sept grammaires différentes (selon les écoles et les degrés) une dizaine de volumes pour l'enseignement des mathématiques. D'une année à l'autre, les élèves d'une même école changeaient de grammaire. (...) Ce système-là coûtait cher aux parents.

Pour faire suite à la première rencontre, j'invitai la Mère Provinciale et son assistante à mon bureau. Je leur expliquai les formulaires que je préparais. "Je suis même prêt", leur dis-je, "à demander aux commissaires de reconsidérer certains aspects de mon travail, si mes explications sur mon travail ou mes demandes au personnel ne vous conviennent pas." (...) J'ai toujours tenu à faire approuver mes décisions par les commissaires.

Soi dit en passant, les commissaires, à petits pas, ont fini par s'y connaître et ont cessé de parler seulement de la partie matérielle concernant les écoles (...). Pendant vingt ans, je les ai amenés à s'intéresser à la pédagogie. Dans les dernières années, on parlait davantage de pédagogie dans les réunions.

J'ai graduellement appris que les commissaires d'écoles saisissaient vite l'importance de l'aspect pédagogique dans le domaine scolaire. Je leur ai appris, MAIS ils m'ont appris beaucoup aussi.

La compréhension et l'appui indéfectible des présidents Vincent Brasard, Jean-Louis Gauthier, Jacques Riverin et Ulric Blackburn m'ont permis de travailler efficacement et de traverser sereinement les périodes difficiles. Et M. Bonneau dirait la même chose. (...)

J'expliquai le pourquoi de beaucoup de décisions qui gênaient les religieuses. Une décision parmi mille: les bulletins scolaires unifiés. Le bulletin variait d'une école à l'autre, quand ce n'était d'un titulaire à l'autre dans le même degré. J'expliquai aux religieuses qu'il était nécessaire d'uniformiser les bulletins. À la fin de l'entrevue, la supérieure me dit: "Je vous félicite M. Tremblay. Je reconnais que vous avez fait quelque chose de bien". Par la suite, elle m'écrivit une lettre et elle en envoya une à ses religieuses. Après ce fut "l'entente cordiale". Je garde un bon souvenir de Sr Pierre-Julien et de Sr Saint-Victorien.

De leur côté, les Frères enseignaient en 8e, 9e, 10e, 11e et 12e années à l'Académie. Il m'a été difficile de les approcher individuellement pendant les premières années. Comme je l'ai déjà dit, la Commission scolaire traitait avec le Révérend Frère Provincial pour obtenir un nombre déterminé de frères. C'était donc la communauté qui envoyait les frères qu'elle voulait et qui en était responsable.

Avec le temps, de la bonne volonté de part et d'autre, les relations devinrent cordiales et faciles. Je dois un gros merci aux Frères Paul-Gérard, François-Marie et leurs assistants.

Quant au personnel laïc, il n'y a pas eu trop de problèmes... Les engagements étaient individuels et le syndicat qui existait à cette époque était local. Les représentants syndicaux venaient rencontrer les commissaires pour discuter surtout de l'augmentation des salaires, car vers 1950, il n'y avait pas de conventions collectives. (...)

Le problème du manque d'uniformité dans les écoles découlait de la tradition qui voulait que le Principal était "seul maître à bord". Enseignement, méthodes d'apprentissage, journaux d'appel, bulletins, examens, manuels scolaires, discipline, tout dépendait de lui et de lui seul. Chaque école était unique. Que de problèmes, alors, pour les élèves qui changeaient d'école (livres scolaires, bulletins de notes différents, etc...) Cette façon d'agir a duré jusqu'à l'arrivée des directeurs des études.

**Tableau I**  
**NOMBRE**  
**D'ENSEIGNANTS**  
**À LA CSC**

1860	:	2
1939	:	49
1945	:	62
1950	:	315
1965	:	401
1985	:	514

**Tableau II**

Année scolaire	Dépenses (moyenne par élève)	Salaires (personnel enseignant?)
1860-1861	9.00\$	75.00\$
1939-1940	32.00\$	808.00\$
1944-1945	51.00\$	1264.00\$
1954-1955	127.00\$	1904.00\$
1964-1965	396.00\$	4436.00\$
1974-1975	2706.00\$	9688.00\$
1984-1985	5446.00\$	33368.00\$

## LE TRAVAIL D'UN DIRECTEUR DES ÉTUDES

Parmi les tâches du directeur des études, il y avait celle du classement des élèves. Pendant l'été (je ne prenais que quinze jours de vacances), je déterminais quelles écoles fréquenteraient les élèves. Je faisais ce travail moi-même afin d'économiser de l'argent. Pour "balancer" les classes, quand une école comptait trop d'élèves, dans un quartier, je devais envoyer des élèves dans une école voisine. Pour mieux classer les élèves, je faisais des classes mixtes. J'utilisais une carte de la ville dans ce travail, afin d'identifier les enfants les plus proches de la nouvelle école. Sur cette carte, j'avais, pour ainsi dire, bâti chaque maison. J'y avais indiqué les numéros civiques des maisons.

té à garder la discipline, en fonction du degré scolaire. A cette époque, le personnel enseignant était très mobile. Par exemple, une institutrice qui se mariait n'enseignait plus. C'était dans les moeurs. Dès février, je préparais la relève en visitant les Ecoles Normales (Chicoutimi, Québec, Sherbrooke) pour choisir l'élite des normaliens(nes) finissants(es). Et cela, jusqu'en 1965. (...)

Evidemment, plus vite je connaissais le nombre d'institutrices qui ne revenaient pas, plus vite je pouvais faire des engagements. Nous utilisions alors un petit truc. Comme plusieurs institutrices ne voulaient pas annoncer leurs fiançailles ou leur mariage, après Pâques on regardait l'annuaire des institutrices. Si on voyait une bague nouvelle, on concluait qu'une telle

seigneur, leur réussite, leur santé, tout d'eux m'intéressait. (...) Tous les mois, les directeurs me faisaient un rapport sur le personnel. On s'entendait sur le genre de formulaires à remplir. Par exemple, les directeurs écrivaient tout simplement: enseignement: très bon, discipline: bon. Au début, ils remplissaient un rapport à tous les mois, puis ce fut à tous les trois mois... Chaque mois, j'allais voir les directeurs, même à l'époque où j'avais neuf mille élèves. Je rencontrais même les enseignants, les encourageant et les conseillant pour améliorer tel ou tel point.

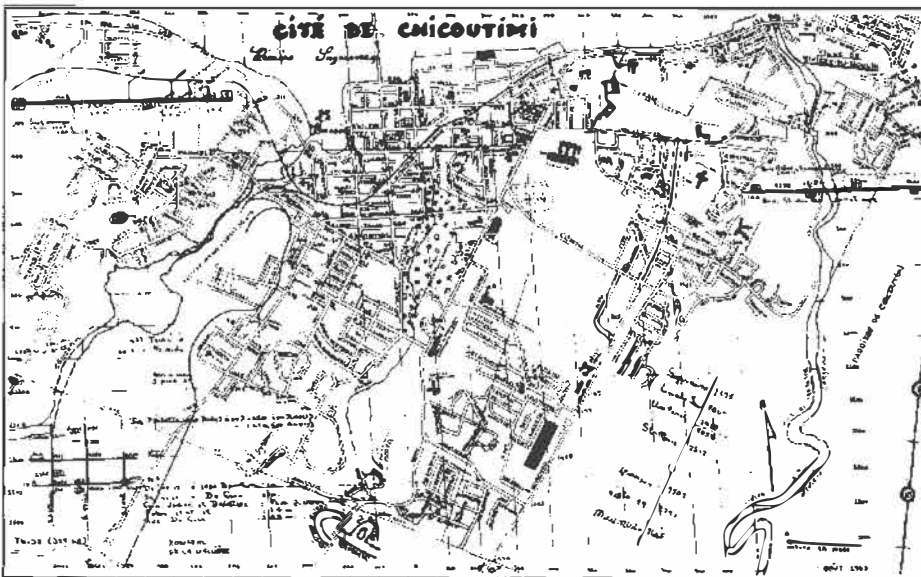
Un autre rôle, surprenant celui-là, du directeur des études, était d'être le bouc émissaire de tout le monde. Si, par exemple, les commissaires trouvaient bonne l'idée d'uniformiser les bulletins et l'adoptaient par résolution, et s'il y avait par la suite des plaintes, ils disaient: "Ah! Monsieur, écoutez ce n'est pas nous autres, c'est M. Tremblay qui nous a fait un rapport et on l'a accepté". Si on envoyait un avis annonçant une restriction, le directeur de l'école pouvait dire: "Écoutez ce n'est pas de ma faute, je viens de recevoir une directive du directeur des études". C'était la même chose pour les plaintes des parents... Il avait le dos large, le Directeur des Études.

Au début, j'ai trouvé cela difficile, parce que je suis d'une grande sensibilité. Il a fallu que je me fasse une carapace...

La question des engagements était aussi un autre problème. Auparavant, on engageait souvent sous les pressions d'un commissaire qui connaissait une telle fille ou encore le père d'une institutrice. Dès mon arrivée, j'ai exigé que les institutrices soient engagées selon leur compétence. Je retenais les services de celles qui possédaient un brevet A avant celles qui possédaient un brevet B, et les brevets B avant les brevets C. Je demandais aussi des références. Je disais aux commissaires qu'on engagerait celles qui allaient avoir de bonnes références avant d'engager celles dont la référence était d'être d'une bonne famille. Je peux dire que j'ai eu des problèmes à ce sujet avec certains commissaires. (...)

À cette époque, les enseignants n'étaient pas protégés. Sur un rapport d'un inspecteur à la Commission Scolaire, rapport fondé sur deux visites d'une demi-heure dans l'année, quelqu'un pouvait être congédié.

Les engagements se faisaient à cha-



Carte utilisée par M. René Tremblay pour la répartition des élèves dans les différentes écoles de la CSC.

Evidemment, l'envoi d'un élève à une nouvelle école ne se faisait pas toujours sans problèmes. Quand les parents étaient habitués d'envoyer leur enfant à une école et que l'élève avait ses amis à cette école, c'était terrible de le changer d'école. L'enfant pleurait et il voulait retourner à son ancienne école. Le téléphone n'arrêtait pas de sonner, mais je savais qu'au bout d'une quinzaine de jours l'enfant serait heureux... Mais c'était pénible et cela me causait beaucoup de peine. (...)

Le directeur des études procédait aussi à l'engagement et au placement des institutrices. J'avais la responsabilité de classer les institutrices selon leur compétence et selon leur capaci-

été fiancée. On me donnait ainsi dix, quinze ou vingt noms. Cela me permettait de savoir combien d'engagements je pouvais commencer à faire. Je disais aux institutrices: "Avertissez-moi donc". Plusieurs d'entre elles venaient à mon bureau et me disaient: "M. Tremblay, je vous le dis, mais je ne voudrais pas que vous le disiez à d'autres (...)" On classait les élèves. On engageait les professeurs. On achetait les volumes, le matériel didactique. Petit à petit, on a doté les écoles de matériel audio-visuel: projecteurs 16mm, 35mm, 8mm, rétroprojecteur, épiscopes, tourne-disques, diapositives, magnétophones, etc., etc.. (...)

Je m'occupais beaucoup des enseignants. Leur bonheur, leur joie d'en-

Tableau III

# Ecoles de Chicoutimi

Année scolaire	Ecoles construites	Maisons louées	N.B. les écoles annexées
1860-1861	1	0	Rivière du Moulin, Chicoutimi Paroisse, Laterrrière ne sont pas comprises dans ce Tableau.
1861-1900	3	6	
1900-1920	4	0	
1920-1940	1	0	
1940-1950	3	0	
1950-1960	10	0	
1960-1970	4	0	

René Tremblay

Quand arrivait l'ouverture des classes, les directeurs m'envoyaient le nombre d'élèves par classe. Si une classe comptait trop d'élèves, je faisais les transferts dans la soirée et ma secrétaire, Mlle Marie-Noëlle Pedneault, travaillait la nuit pour que, le lendemain matin, le camionneur de la Commission scolaire puisse aller donner aux directeurs des écoles, les feuilles indiquant les changements à faire. Plus tard, les directeurs se sont occupés d'échanger eux-mêmes les élèves. (...)

Le titre de directeur des études a été changé par le ministère de l'Éducation en 1972, avec la Loi 27, pour celui de directeur général. Jusque-là, le directeur des études s'occupait de l'organisation des écoles et des études. Le secrétaire-trésorier s'occupait des équipements, des questions financières, etc.. C'était une structure bicéphale. La Loi 27 a imposé une structure unicéphale. (...)

que année. Quand j'étais aux Grandes-Bergeronnes, on me téléphonait à la fin du mois d'août pour me dire si j'étais réengagé. À Chicoutimi, c'était la même chose, mais le Principal nous rassurait au mois de juin...

Pour remercier un professeur, il faut prouver l'incompétence et ce n'est pas facile... De nos jours, les conventions collectives protègent pratiquement l'incompétence. Avec le système de "l'ancienneté" qui favorise le "bumping", la compétence perd de l'importance. Un professeur de mathématiques peut en venir à enseigner l'histoire, ou l'art culinaire, ou le tissage. Une institutrice de 6e peut se "retrouver" professeur en 1ère. (...)

En 1950, a commencé le "baby

boom". Ce sont les enfants qui sont nés après la guerre. Pour répondre à la demande, on a construit dix écoles entre 1950 et 1960: Saint-Georges en 1950, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus en 1952, Notre-Dame-du-Saguenay et Notre-Dame-de-l'Assomption en 1954, Jacques-Cartier et Saint-Philippe en 1956, Sainte-Thérèse-d'Avila, Saint-Antoine et Sainte-Bernadette en 1958, Marguerite-d'Youville en 1959. De 1940 à 1950, il n'y eut que trois nouvelles écoles: Saint-André en 1941, Saint-Coeur-de-Marie en 1943 et Saint-Joachim en 1944. (...)

Je dirigeais aussi le comité de pédagogie regroupant les directeurs d'écoles et où l'on discutait des questions d'ordre pédagogique. (...)

En 1970, le secrétaire-trésorier étant malade et ayant démissionné, j'ai été nommé directeur général de la Commission scolaire, poste que j'ai occupé jusqu'en 1975 alors que j'ai pris ma retraite. Je suis toutefois demeuré conseiller technique pendant deux ans à la Commission Scolaire Régionale du Saguenay. De plus, j'entrepris de travailler à temps partiel à l'U.Q.A.C. pour recruter des chargés de cours au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Chicoutimi et pour donner un cours en "analyse de l'enseignement".

Tableau IV

## Élèves (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) Chicoutimi

Année scolaire	1 <sup>er</sup> à 7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>		9 <sup>e</sup>		8 <sup>e</sup> & 9 <sup>e</sup>		Total garçons-filles
		G	F	G	F	G	F	
1949-1950	3269	79	60	76	44	155	104	259
1954-1955	4171	132	118	101	78	233	196	429
1964-1965	6847	505	363	354	337	859	700	1559
1974-1975	5364	821	1141	XXX	XXX	XXX	XXX	1962
1984-1985	5004	610	490	XXX	XXX	XXX	XXX	1100

René Tremblay

Tableau V

## Élèves 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> + Chicoutimi

Année scolaire	10 <sup>e</sup>		11 <sup>e</sup>		12 <sup>e</sup>		13 <sup>e</sup> +	Grand Total G et F	
	G	F	G	F	G	F			
1949-1950	36	11	18	0	21	0	14	0	100
1954-1955	94	35	55	15	42	3	44	0	288
1964-1965	357	265	284	179	304	40	75	0	1230
1974-1975	1080	1247	1348	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	3675
1984-1985	557	708	969	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	2234

René Tremblay

## LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES

En tant que directeur des études, une de mes principales préoccupations était les programmes. Je veillais à ce que les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année puissent être bien préparés soit à poursuivre leurs études, soit à aller sur le marché du travail.

Ce que je vais vous dire sur les aspects pédagogiques s'applique jusqu'en 1975 et peut se diviser en deux parties. La première partie qui couvre mes premières années jusqu'à la fin des années cinquante peut s'appeler "la permanence de la stabilité". Jeune, j'ai vécu une organisation pédagogique que j'ai revécue comme instituteur et que j'ai vécue encore en partie jusqu'en 1960, comme directeur des études. C'était toujours pareil. (...)

Les parents pouvaient élever leurs enfants de la même façon qu'ils avaient été élevés. Ils pouvaient se servir de leur expérience pour répéter la même chose avec leurs enfants. Après 1960, les parents ont été désemparés avec les nombreuses réformes. Ils ne pouvaient aider leurs enfants. C'était maintenant "la permanence du changement". (...)

Avant 1960, le professeur ajustait son enseignement sur l'élève moyen. Les élèves plus forts perdaient un peu de temps; les plus faibles avaient de la difficulté à suivre. C'était un programme structuré, un programme-catalogue, avec répartition mensuelle, de telle sorte que le professeur devait voir telle partie prévue du programme. Des examens mensuels contrôlaient l'apprentissage ou le non-apprentissage. À compter de la septième année, (sauf la 8<sup>e</sup>) les examens de fin d'année venaient du Département de l'Instruction Publique.

Je me souviens toutefois, à compter de 1950, d'avoir préparé les examens en décembre et en avril pour toutes les matières. Les directeurs d'école m'aidaient à préparer ces examens. Tous les élèves étaient alors évalués à partir d'un même examen. Ces examens étaient pour tous les degrés et préparaient magnifiquement bien aux examens du Département de l'Instruction Publique ou du Ministère de l'Éducation après 1964. (...)

Le professeur tenait compte, dans le passé, des différences individuelles. Puisqu'il enseignait toutes les matières, il connaissait bien ses élèves. Il savait que quelqu'un était plus faible en mathématiques, par exemple. Il n'y avait pas de classes pour l'enfant

inadapté. Une classe comportait des forts, des moyens, des faibles. Chaque instituteur(trice) diagnostiquait les faiblesses de chacun et pourvoyait à l'enseignement correctif. Il n'était pas "minuté" comme aujourd'hui et il pouvait aider les élèves après la classe. Aujourd'hui, avec le système de transport scolaire, ce n'est presque plus possible de retenir un élève après la classe. (...)

Mais la méthodologie active n'existait pas dans le temps. L'enseignement était livresque. Le professeur expliquait le programme qui était prévu dans les livres. Aujourd'hui, ce qui compte, bien sûr, ce sont les connaissances. Mais l'école n'est plus l'unique source. Maintenant il y a la télévision, la radio, l'ordinateur, les films, les voyages, etc... L'école se doit de vivre avec l'enfant le temps d'aujourd'hui, sa mouvance, son instabilité, sa technologie, sa tolérance, ses puissances scientifiques quasi-illimitées. Elle se doit de lui donner des habitudes de travail. Par contre, avant 1960, je suis convaincu que l'on donnait profondément aux enfants le goût du travail, de l'effort et de la maîtrise de soi, du renoncement... À un premier de classe qui obtenait 80%, on suggérait un 90%. Lorsque je remettais les bulletins, je me basais sur le "rapport mensuel du professeur" où il avait indiqué une appréciation de l'effort de chaque élève par la lettre A, B, C, D,

E. Un premier de classe qui avait un "C" comme appréciation, ça signifiait qu'il pouvait faire mieux. Des élèves faibles qui avaient un "A" par contre, méritaient des félicitations. Je les encourageais à continuer leur bon travail... C'était formateur. Chacun était valorisé en soi et pour soi. L'élève avait foi en ses formateurs. Les valeurs véhiculées étaient des pierres d'assise.

Aujourd'hui, le sacrifice et l'effort existent beaucoup moins. Une enquête récente montre que les élèves font une faute à tous les huit mots. Un laisser-aller qui en révèle gros... Il n'est guère surprenant que l'on se plaigne de la qualité de la langue française. (...) C'est une lacune que les jeunes paieront cher, car, inévitablement ils auront à faire des sacrifices et des efforts plus tard... et ils ne seront pas préparés. (...)

Jusqu'en 1960, le cours public menait à un cul-de-sac, surtout pour les garçons. Après la 11<sup>e</sup> année, les filles pouvaient entrer dans les écoles normales, les écoles d'infirmières, les instituts familiaux. Mais, pour les garçons c'étaient les écoles privées ou le marché du travail. (...)

Quand je suis arrivé en 1941, les finissants de l'Académie suivaient un cours commercial au Clement Business College ou travaillaient. Pour faire un médecin, un notaire, un avocat, etc...,

### LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1 (1965)

Le règlement numéro 1 est un règlement qui ne compte que huit articles, mais qui a chambardé toutes les structures pédagogiques:

1: Seuls les enfants qui ont six ans avant le premier octobre sont admis en première année.

2: Le programme du cours élémentaire est réparti sur six ans (dans le passé, c'était sept ans). La promotion au secondaire doit se faire obligatoirement après sept ans. Les enfants peuvent doubler un an tout au plus, puisqu'au bout de sept ans, ils doivent passer au secondaire. Pour les élèves les plus doués, ils peuvent passer au secondaire après cinq ans.

3: Les enfants ne sont plus classés selon les degrés (première année, deuxième...). Ils sont répartis selon le groupe d'âge. Les enfants de six ans sont ensemble, les enfants de sept ans... À l'intérieur des groupes d'âges, il y a des groupes et des sous-groupes réunissant les enfants selon leur force ou leur talent. C'est là que les professeurs ont été obligés d'abandonner le "programme-catalogue" qui donnait un enseignement collectif à tout le monde. Avec le règlement numéro 1, le professeur devait faire travailler les plus forts ensemble, les moyens ensemble et les plus faibles ensemble.

4: Un mois avant la fin de l'année, le ministère donnera des examens obligatoires en français et en mathématiques aux élèves de la fin du cours élémentaire. Ces examens serviront à les classer au secondaire.

5: Est promu au secondaire, un élève qui a douze ans et plus. S'il est faible, il doit s'inscrire à des cours préparatoires pour entrer de plein pied au secondaire.

6: Il n'est plus question d'examen. Au secondaire, la promotion se fait séparément par matière. Un élève peut être au secondaire I en français et en secondaire II en mathématiques. L'article prévoit une restriction: l'écart entre deux niveaux de matière ne doit jamais dépasser deux degrés.

7: Le programme du cours secondaire est réparti sur cinq ans. Il ne se divise plus par section ou cours distincts comme autrefois. Des élèves de secondaire I peuvent suivre des cours de français avec des élèves de secondaire II, par exemple. Ce sont l'âge et la capacité de l'élève qui déterminent le cours que suit l'élève.

8: Le règlement numéro 1 commence à entrer progressivement en vigueur en 1965-1966.

R.T.

il fallait aller au Petit Séminaire, après avoir subi un examen d'entrée après la septième année. (...)

Revenons à la pédagogie.

Il y avait des doubleurs. Pour être promu, l'élève devait obtenir 60% pour l'ensemble des matières (60% en français, en mathématiques et 50% pour les autres matières). Dans l'ensemble, à Chicoutimi, on avait 7 à 10% de doubleurs. Avec le phénomène des doubleurs, on pouvait avoir des élèves de onze ou douze ans avec des élèves de quinze ans.

Quand les parents apprenaient au mois de juin que leur enfant doublait, ils protestaient. À Chicoutimi, pour sauver des doubleurs, on a créé en 1960, "l'École de vacances", à l'école Jacques-Cartier. Pendant six semaines, pour les élèves qui avaient échoué dans les matières essentielles (français et mathématiques) par un ou deux points, des professeurs donnaient des cours spéciaux l'avant-midi. On recevait des élèves de quatrième, de cinquième, de sixième et de septième années. Puis ces cours se sont étendus à ceux de huitième et de neuvième années. On recrutait les meilleurs professeurs de la ville sur chaque matière pour donner ces cours de vacances.

Ces cours pouvaient corriger certaines injustices que causaient les examens. Un élève pouvait être indisposé lors d'un examen. Il pouvait souffrir d'une indigestion. J'ai toujours été sympathique aux élèves qui étaient dans la zone située près de la moyenne de passage. (...) Je m'occupais aussi de pondérer les notes. Parfois, un examen pouvait être trop difficile. Parfois, les notes pouvaient être trop élevées, l'examen étant trop facile. On réajustait les résultats après avoir calculé les moyennes des écoles. Mlle Marie-Noëlle Pedneault, qui n'avait qu'une règle à calcul, faisait ce travail fastidieux. (...)

J'ai toujours eu la hantise des injustices. Pour moi, il a toujours été important que l'élément "appréciation des professeurs" s'ajoute aux résultats scolaires. Les professeurs du temps se rappelleront la colonne "appréciation du professeur" figurant sur leur rapport mensuel. Aujourd'hui, c'est beaucoup mieux à ce point de vue là. (...)

Au début des années 1960, sont apparus les tests d'habileté mentale. J'avais un conseiller en orientation qui donnait les tests. J'ai toujours demandé aux titulaires de ne jamais juger un élève sur un seul test. Je me souviens d'un excellent élève qui avait

échoué ses tests pour entrer au Petit Séminaire. Je suis allé voir l'abbé Bluteau, préfet des études, car je trouvais que cela n'avait pas de bon sens. Cet élève était un premier de classe. Mais un test d'habileté mentale est minuté et cet élève était lent. J'ai dit à l'abbé Bluteau: "Cet élève est lent et le test d'habileté mentale n'en tient pas compte". Je l'ai convaincu de l'accepter en septembre et de le renvoyer en octobre ou novembre s'il se révélait vraiment trop faible. Je me suis engagé à expliquer ma démarche aux parents. L'abbé Bluteau a accepté et aujourd'hui, cet élève est prêtre. (...)

Autre sujet important. Le directeur des études avait des problèmes avec les élèves de première année. Avant l'adoption du règlement numéro 1 en 1965, il n'existait pas de loi pour admettre les enfants à tel ou tel âge. Selon le secteur de la ville, certains arrivaient à cinq ans et huit mois, d'autres à six ans et plus. À un moment donné, les commissaires se sont dit: "il faut que tout le monde soit sur le même pied". Vers 1951, les commissaires ont donc décidé que les enfants seraient admis à l'école à six ans le premier septembre. On exigeait alors les certificats de baptême. Imaginez-vous la réaction d'une mère dont le petit garçon avait six ans le deux septembre et qui était refusé, alors que celui de la voisine plus âgé d'un ou deux jours était accepté. On en a eu des plaintes de la part des parents. Je disais aux parents que le règlement était pour tout le monde et que même si on changeait la date limite, le problème continuerait de se poser pour d'autre...

Cette histoire d'âge chronologique constituait un autre problème d'importance. (...) Finalement, pour les enfants nés après le 1er septembre, un commissaire a proposé de les accepter plutôt sur la base d'un test d'habileté mentale. Après quelque temps, on a étendu le test d'habileté mentale à tous les enfants de 1ère année, sans exception. On a été obligés de mettre fin à cette pratique; c'était pire...

Un jour, une directrice d'école me téléphone et me dit: "Savez-vous qu'on vient de découvrir par une cousine que nous avons en première année, un enfant qui n'avait pas six ans, le premier septembre. Qu'est-ce que nous allons faire?" J'ai dit: "vous avez le certificat de baptême?" Elle me répond que les parents l'avaient falsifié. Les parents avaient pris un risqué. Après un mois et demi, il a fallu ren-

voyer l'enfant. On ne pouvait le garder sans commettre une injustice flagrante pour tous les autres qui avaient accepté ce règlement.

## LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'époque où j'étais professeur et une bonne partie du temps où je fus directeur des études, la méthodologie de l'enseignant était personnelle. Toute latitude était donnée à l'enseignant pourvu que le programme mensuel soit vu. Quand un professeur avait des résultats plus faibles, eh bien! la direction suivait la classe de plus près. Chacun était libre d'enseigner à sa manière, mais il y avait un contrôle pour corriger la situation, en cas de nécessité. (...)

Il y a des personnes qui ne sont pas très instruites mais qui ont l'art d'enseigner. Le député Caouette n'avait pas fréquenté l'université, mais n'avait-il pas l'art de transmettre son message? Il avait l'art de passer à la télévision. Quel que soit le niveau d'enseignement, il y a des professeurs qui ont l'art de faire apprécier leurs cours... de bien expliquer. D'autres, très instruits, réussissent moins... ou pas du tout. (...)

Après avoir fait un essai avec un professeur qui avait manqué son coup en troisième année, par exemple, on le transférait dans un autre degré pour lui donner une deuxième chance. On faisait même quelques transferts d'écoles... Si les parents continuaient à se plaindre, j'étais bien obligé de remercier le professeur. Quand on a deux, trois ou quatre cents personnes sous sa responsabilité, cela se produit. Il y eut des professeurs qui sont devenus professeurs par accident. Ils ne le furent pas par vocation. Je crois qu'enseigner n'est pas un métier: c'est une vocation. Lorsqu'un menuisier fait une table, il peut corriger une erreur qu'il a commise ou encore refaire une autre table. Mais, on ne peut faire la même chose lorsqu'on travaille sur l'intelligence d'une personne. Se tromper pour quelque chose de matériel, c'est peut-être décevant; pour l'humain, c'est très souvent grave... C'est pour ça que j'ai toujours demandé aux directeurs et aux directrices de suivre de près leur personnel (...)

Du temps que j'étais professeur jusqu'à l'adoption du règlement no 1, la discipline était rigide dans toutes les écoles. Les élèves devaient prendre leur rang en silence et marcher en si-

lence, en rang serré. En classe, ils devaient se rendre à leur place et attendre debout que le professeur donne le signal avant de s'asseoir. Certains professeurs exigeaient de croiser les bras, d'autres, de placer les mains sur le bureau. Si un élève voulait parler, il fallait qu'il lève la main. S'il voulait aiguiser son crayon, il fallait qu'il le demande.

Ca créait évidemment chez des élèves des attitudes plutôt passives. L'élève était là pour écouter. Le professeur posait des questions et l'élève répondait. La spontanéité qu'on retrouve aujourd'hui n'existait pas. Les élèves étaient plutôt tacites à conduire (...)

Avec le règlement no 1, arriva la méthodologie active. Il fallait entrer dans le renouveau pédagogique. La pédagogie active arrivait au moment où Freinet était populaire en France.

Celui-ci avait une classe de sous-doués. Il faisait participer les élèves. Avec une vieille imprimerie, il avait trouvé le truc de motiver les élèves en leur faisant faire un journal, en utilisant leurs textes "libres", (...)

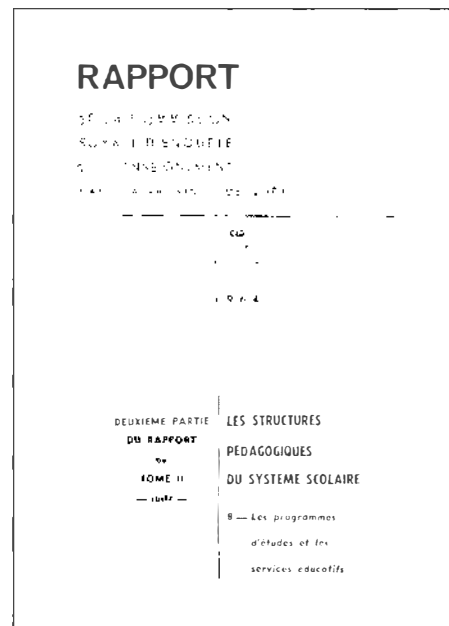
Après le règlement no 1 est apparu le document no 2. C'était un fascicule de 70 pages qui expliquait ce que le ministère entendait par le renouveau pédagogique. Le ministère demandait alors que les titulaires se regroupent avec les parents pour étudier ce règlement et faire équipe. Quant à moi, j'ai fait le tour de vingt écoles, le soir, pour expliquer ce règlement aux parents. Cela donne un aperçu de la compréhension et de la patience de mon épouse et de ma fille. (...)

En bref, ce règlement disait que l'organisation scolaire devait être centrée totalement sur l'enfant, sur chaque enfant, et non pas sur les enfants. L'élève devenait lui-même co-auteur de son programme. Les élèves devaient être regroupés selon l'âge en groupes et sous-groupes. Les enseignants formaient des groupes d'élèves selon le rythme d'apprentissage. (...)

Le matériel didactique, autrefois, n'était pas compliqué. Le professeur avait un tableau noir, de la craie et une brosse. À cela, s'ajoutaient quelques cartes pour l'histoire du Canada et la géographie. Avec le renouveau pédagogique, on a introduit rapidement l'audio-visuel: la magnétophone, le rétro-projecteur, l'épiscopie et le tourne-disques. Mais, les professeurs n'étaient pas prêts. Il a fallu organiser des cours pour leur montrer à faire fonctionner ces appareils. Tout le

monde était mal préparé et ce qui est arrivé, c'est que les centaines de diapositives que l'on a produites dans de nombreux domaines n'ont pratiquement jamais servi. À mon avis, c'est la même chose qui risque de se produire avec les micro-ordinateurs; il va falloir que les professeurs apprennent, sinon. Au moment où le renouveau pédagogique s'est produit en 1968, les professeurs ont été vraiment débordés. (...)

Les parents étaient assez emballés, en particulier avec la création des comités de parents. Mais petit à petit ne pouvant plus aider leurs enfants, ils ont laissé faire les titulaires qui, à leur tour, pour plusieurs d'entre eux, ont été désemparés. Autrement, on faisait vivre les notions de progrès, de succès, d'excellence, d'échec aux élèves. Aujourd'hui, c'est disparu. "Pourvu que je passe" disent les élèves. (...)



Le rapport Parent.

Tout changement, tout renouveau, a ses forces et ses faiblesses. Freinet par exemple, demandait aux élèves d'écrire un petit texte libre. Les élèves s'exécutaient. Puis le professeur prenait un texte au hasard, en corrigeait les fautes au tableau et les élèves appliquaient les règles de grammaire. C'était bien pour l'élève concerné, mais les textes des autres n'étaient pas corrigés. Cela a pu permettre de développer la spontanéité de l'élève, mais pas l'art d'écrire. Dans notre temps, on ne s'exprimait pas assez. Aujourd'hui, c'est l'inverse et c'est la même chose pour la discipline.

Quand j'ai quitté en 1975, lors d'u-

ne entrevue, j'avais dit que dans l'enseignement, comme dans d'autres domaines, la loi du pendule s'appliquait. On est parti d'un système rigide, (programme-catalogue, examens mensuels, discipline sévère...) pour passer au renouveau pédagogique où les élèves avaient peu de discipline et où les professeurs faisaient équipe. On est parti d'un programme-catalogue où le professeur était obligé de suivre mensuellement ce qui était indiqué pour en arriver à un programme libre qui disait que telle chose devait être vue au cours de l'année plutôt qu'à tel mois. Il n'était plus question d'exams collectifs, de doubleurs etc. (...)

Le rapport Parent a fait toute une révolution dans la province. Cela a traumatisé tout le monde: le personnel, la direction, les titulaires, les parents. Il conseillait la construction d'écoles polyvalentes, de grosses écoles qui allaient offrir le plus d'options possible. On a fait des écoles de deux à trois mille élèves, mais on a totalement dépersonnalisé l'intérieur de l'école... On voulait démocratiser l'enseignement, permettre, par exemple, à des enfants de la campagne d'avoir la même chance que ceux des villes.

Autrement, c'était des écoles de 8 à vingt classes. Le directeur pouvait former une petite famille avec ses professeurs. Il pouvait les rencontrer tous les soirs, parler avec eux. Le contact entre la direction de l'école et les titulaires était presque permanent. Le titulaire connaissait bien les élèves et les aidait, si nécessaire, après la classe. Avec le système des polyvalentes, les professeurs rencontrent des centaines d'élèves par semaine et répètent le même cours. Ils possèdent bien leur matière, mais le contact humain en souffre.

Le règlement no 1 demandait au personnel de travailler en équipe... Avec le programme-cadre, j'en ai vu des institutrices qui sont venues à mon bureau et d'autres qui sont allées pleurer au bureau de la direction de leur école. J'en suis convaincu: ce programme a traumatisé le personnel enseignant. Autrefois, avec le programme-catalogue, le directeur pouvait les suivre, les aider. Le professeur savait chaque mois ce qu'il allait enseigner. (...)

Avec le programme-cadre, les élèves n'avaient plus de livres en mains. Les professeurs se sont mis à travailler en équipe. Je connais des institutrices qui ont passé des soirées et des fins de semaines à faire des "textes" et à



préparer des exercices. La polycopie a alors remplacé les livres.

Puis, les cahiers-manuels apparurent. Les élèves écrivaient les réponses dans le cahier. (...)

Les enseignants ont été obligés de suivre des cours de méthodologie pour s'adapter aux nouvelles manières d'enseigner. Les professeurs ont été passablement malmenés pendant cette période. (...)

Devant ce renouveau, les parents ont été aussi désemparés. Encore aujourd'hui, ils ne peuvent plus aider leurs enfants et, en plus, ils ont tous les problèmes que leur causent la télévision, le cinéma, les loisirs extérieurs. (...) Les jeunes sont plus débrouillards que nous, ils sont plus délégués que nous. Ils voient beaucoup de choses, mais ils ne vont pas en profondeur comme nous le faisons. (...)

Le renouveau pédagogique, cela a été une belle chose, mais tout le monde a été obligé de se remettre en question. Cependant, je crois qu'il va falloir revenir à une partie "du vieux temps".

La discipline est trop relâchée aujourd'hui. Je pense que c'est le temps qu'on la resserre. On a remplacé les "devoirs" par des recherches. On néglige la dictée ou l'analyse logique et grammaticale. Nous, nous apprenions la structure des phrases. On savait ce qu'étaient des adjectifs, des verbes, des participes, etc... On travaillait à la maison. Aujourd'hui, on habitue trop les élèves au moindre effort. (...)

De nos jours, les enfants travaillent en classe et peu à la maison. Je pense que les professeurs sont aussi dévoués que dans le passé. Seulement, ils n'ont pas la chance de suivre facilement le travail personnel de l'enfant. C'est difficile de faire travailler les élèves avec tous les loisirs organisés qu'on leur offre. Nous, on avait des devoirs, des leçons. Les leçons, il fallait les apprendre par coeur; on récitait notre règle de grammaire et l'exemple, mot à mot. C'était exagéré, mais aujourd'hui, c'est excessif dans l'autre sens. Actuellement, je crois qu'il est très difficile de faire exécuter en profondeur des travaux de recherche aux jeunes.

## LES ÉCOLES SPÉCIALES

J'ai parlé de la stabilité et du peu de changement avant 1960, mais cela n'a pas empêché la Commission sco-

laire de Chicoutimi de favoriser le développement de l'enseignement à Chicoutimi. On n'a pas attendu le règlement no 1 pour bouger. Avec les directeurs et les directrices, on étudiait les problèmes du système et on essayait de les corriger...

En 1948, le frère Magella (je pense que plusieurs se souviennent de ce frère mariste qui avait "la bosse" des mathématiques) a réussi à obtenir de l'École Polytechnique de Montréal qu'on fasse l'essai d'une 1ère année de génie à l'Académie de Chicoutimi. Les finissants de onzième année faisaient face à aucun débouché et c'est pour cette raison que les frères ont entrepris d'obtenir cette première année de génie. Le succès a été tel que, plus tard, son remplaçant, le frère Benoît-Régis, obtint la deuxième année de génie à Chicoutimi. (...)

ristes, car ils ont permis à beaucoup d'élèves de continuer des études plus poussées, avec leurs classes de 11e, 12e "spéciales" et de 13e année. (...)

Sur un autre plan, pour les élèves de septième année qui avaient treize, quatorze, quinze ans et qui étaient incapables de réussir dans les classes régulières, nous avons créé, en 1956, ce qu'on a appelé la Section C et la section Pré-métiers, cours qui se donnaient également à l'école Sainte-Thérèse. (...)

À mon point de vue, il y a deux catégories d'élèves: ceux qui ont une tournure d'esprit pour "jouer avec les idées" et ceux qui ont l'intelligence "au bout des doigts". Je considère que la section Pré-métiers a été un succès. Ces élèves quittaient la section à seize ans et allaient poursuivre des études à la Commission d'apprentis-



Le Frère Gérard-Magella, professeur de mathématiques dans la classe de 1e Polytechnique (1948-49).

C'est la même chose pour l'École de Commerce. Les frères ont décidé d'ouvrir une douzième commerciale, puis de mettre sur pied une treizième commerciale spéciale. Ce qui, plus tard, donna naissance à l'École de Commerce de Chicoutimi. La Commission scolaire a été l'organisme qui a permis à l'École de Commerce de débiter en prêtant quatre locaux de l'école Sainte-Thérèse, en 1956. (...)

Un jour, les historiens proclameront bien haut que ces classes de génie et de commerce auront constituée l'embryon de départements à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Je rends hommage aux Frères Ma-

sage ou à l'École Technique. (...)

On a créé aussi des classes accélérées pour les plus doués. C'était des élèves qui comprenaient trop vite. Alors ils s'amusaient et dérangent les autres. On a commencé l'expérience en 1961, à l'école Saint-Michel. Les meilleurs élèves suivaient ces cours et gagnaient une année. (...)

La Commission scolaire d'Arvida avait créé une section classique. Les parents y envoyaient leurs enfants commencer leurs Eléments latins plutôt que de les inscrire au Petit Séminaire. Mgr Melançon, notre évêque, nous a conseillé de créer une telle section à Chicoutimi. Comme on ne

pouvait obtenir de subventions, cette pratique étant illégale, on a finalement créé une section pré-classique pour mieux préparer les élèves à entrer au Petit Séminaire. La Commission payait une partie des frais à ceux qui allaient au Séminaire. (...)

Pour les filles, il y avait le "pendant" de la section pré-métiers. Il n'y avait pas de section d'apprentissage pour les métiers féminins. Furent alors créées dans les écoles Marguerite-d'Youville, Sacré-Coeur et Saint-Michel, des sections d'arts familiaux où on insistait sur les matières de base,

préparait, avec elles, le programme qu'elles devaient enseigner la semaine suivante. Plus tard, nous avons eu des spécialistes qui enseignaient eux-mêmes l'anglais dans les classes. (...)

Les cours d'éducation physique ont été aussi difficiles à organiser et à faire accepter. On disait bien: "une âme saine dans un corps sain". Cependant, on voyait beaucoup à l'âme et à l'intelligence sans se préoccuper tellement du corps. Jusqu'aux années 1950, les exercices physiques se résumaient dans la pratique du hockey et du baseball. L'éducation physique n'existait pas. (...)



Le club de baseball Royal de l'Académie, en juin 1948, au stade de l'Académie situé à proximité du Saguenay.

la cuisine, la couture, etc...

En 1962, une classe pour les paralytiques cérébraux a été organisée à l'école Saint-Philippe. L'année suivante, l'école Saint-Benoît, dans le rang Saint-Jean-Baptiste, a été entièrement réservée à ces handicapés. J'ai vu là des enfants qui étaient cachés autrefois (les parents ne voulaient pas les sortir) et d'autres aussi qui n'étaient pas capables de marcher sur leurs deux jambes. Il y en avait également en "chaise roulante". Mais "bon sang" que ces élèves voulaient apprendre! (...)

Quant aux classes de maternelle, elles sont apparues pour la première fois en 1965. (...)

Au cours élémentaire, je me souviens aussi que certaines disciplines, telles l'anglais, la musique et l'éducation physique, ont causé des problèmes. Par exemple, les institutrices qui enseignaient l'anglais n'avaient pour préparation que l'anglais de leur 11e année. Elles enseignaient l'anglais aux enfants de cinquième et sixième années avec cette seule formation. En 1953, nous avons engagé un spécialiste qui réunissait les titulaires et

## RAPPORTS ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LE GOUVERNEMENT

Au XIX siècle, le gouvernement ne s'occupait pratiquement pas d'éducation. Il donnait certaines subventions pour construire des écoles. L'inspectorat avait été créé en 1852 à la suite de la guerre des éteignoirs. Le gouvernement avait décidé de relever les taxes afin de disposer de plus de fonds pour construire des écoles. Des parents avaient refusé de payer ces taxes et avaient brûlé des écoles. Les inspecteurs avaient dans leur mandat d'expliquer aux parents pourquoi des taxes étaient perçues.

En 1856, le gouvernement crée le Conseil de l'Instruction publique formé d'un comité catholique et d'un comité protestant. Les deux comités ont toujours siégé séparément. En 1867, un ministère de l'éducation a été créé, mais il a été aboli en 1875 et le surintendant de l'Instruction Publique revint. Puis, ça a été le département de l'Instruction publique (1876-1964) dirigé par un surintendant. Tout devait passer par lui. Quant à l'inspectorat, il disparut à la suite du Rapport Parent. (...)

Sur le plan des finances, les commissions scolaires ne percevaient pas assez de taxes. Les gens réagissaient négativement. À un moment donné, le gouvernement Duplessis a été obligé de racheter les dettes des commissions scolaires parce que ce n'était plus vivable. Du temps de M. Duplessis, c'était l'époque des subventions discrétionnaires. Personne ne savait ce qu'il allait recevoir. Il fallait faire des démarches auprès du député. À une assemblée des commissaires, on décidait que Monsieur le commissaire un tel, avec le président de la Commission Scolaire et le directeur des études, iraient rencontrer M. le député et M. le surintendant. C'était le même problème partout, sauf pour les grosses commissions scolaires et les commissions scolaires privilégiées comme celle d'Arvida. (...)

Un peu plus tard, se sont formées les associations de commissions scolaires, une section régionale pour le secteur urbain et une autre pour le secteur rural.

Lorsque le gouvernement a constaté que ces associations prenaient de l'ampleur et de la force, il a opté pour le système des subventions statutaires. C'est ce qui a mis fin au "pèlerinage annuel" et à l'obligation "d'aller se mettre à genoux" devant M. le surintendant et M. le député. (...)

La contribution financière de l'Etat a évolué considérablement. Pour la Commission Scolaire de Chicoutimi, la moyenne des dépenses par élève était de 9,00\$ en 1860-61. En 1939-1940, les dépenses par élève étaient de 32,00\$ et en 1944-45, elles s'établissaient à 51\$. En 1954-55, c'était 127\$; en 1965-66, 396\$; en 1974-75, 2 706\$ et en 1984-85, 5 446\$. Les salaires ont augmenté en proportion: de 75\$ en 1860, ils sont passés, en moyenne, à 808\$ en 1939, 1 264\$ en 1944, 1 904\$ en 1954, 4 436\$ en 1964, 9 688\$ en 1974 et à 33 368\$ en 1985.

Les commissions scolaires payaient aussi beaucoup d'intérêts en raison du retard des subventions gouvernementales et de la perception tardive des taxes. Il fallait faire des emprunts temporaires. De 1963 à 1974, la Commission Scolaire de Chicoutimi a payé 1 804 414\$ en intérêts. Ce qui m'apparaît scandaleux. Pour la province, cela voulait dire des centaines de millions de dollars.

Le 9 octobre 1973, les commissaires envoyèrent une résolution au Ministère de l'Éducation demandant une modification du système. (...) 5

---

## DES FAITS ET GESTES...

### ***Règlement prescrivant la manière de convoquer les assemblées des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Chicoutimi dans le comté de Chicoutimi et pour autres fins***

Les commissaires d'école pour la municipalité du village de Chicoutimi dans le comté de Chicoutimi ordonnent, statuent et règlent ce qui suit:

- ARTICLE 1- Chaque assemblée desdits commissaires d'écoles aura lieu à six heures du soir en hiver et à sept heures du soir en été et chaque commissaire devra être informé de toute telle assemblée par le secrétaire-trésorier sur l'ordre verbal de M. le président ou en son absence sur réquisition par écrit de deux commissaires.
- ARTICLE 2- M. le président devra convoquer lesdits commissaires en assemblée lorsqu'il le jugera nécessaire ou lorsqu'il en sera requis par un des commissaires.
- ARTICLE 3- Toute proposition qui sera faite en assemblée le sera par écrit et il ne sera pas nécessaire qu'elle soit secondée pour être discutée et mise aux voix.
- ARTICLE 4- Les procédés de chaque assemblée seront entrés par le secrétaire-trésorier dans un registre, lus à l'assemblée subséquente pour être approuvés ou rectifiés et ensuite signés par MM. le président et le secrétaire-trésorier.
- ARTICLE 5- Aucune dépense d'argent ne pourra être faite avant d'avoir été autorisée par une résolution ni aucun compte payé avant d'être soumis aux commissaires qui en ordonneront le paiement.
- ARTICLE 6- Le secrétaire-trésorier devra faire tous les paiements et exiger des reçus et il pourra payer sans autorisation spéciale les salaires des instituteurs ou institutrices aux époques fixées par leurs engagements.
- ARTICLE 7- Il sera du devoir du secrétaire-trésorier de tenir un livre de compte dans lequel il entendra les recettes et les dépenses, en mentionnant séparément l'argent perçu par la cotisation et celui perçu par la rétribution mensuelle et spécifiant chaque item de la dépense.
- ARTICLE 8- Avant le premier de juillet de chaque année deux des commissaires seront nommés pour réviser les comptes du secrétaire-trésorier et en faire rapport.
- ARTICLE 9- Dans la première semaine de juin de chaque année, il sera du devoir du secrétaire-trésorier de préparer un état des comptes de la municipalité pour l'année expirant le premier de juillet suivant, dans lequel il sera fait mention des arrérages dus par les contribuables et des sommes dues par la municipalité, cet état et les livres de comptes seront ensuite remis aux commissaires nommés pour en faire la révision.
- ARTICLE 10- L'état des comptes de la municipalité sera chaque année publié tel que voulu par la loi.
- ARTICLE 11- Le secrétaire-trésorier aura le droit de et est autorisé à retenir la somme de sept par cent sur tout l'argent qu'il percevra pour ladite municipalité, excepté sur l'argent que la municipalité pourrait recevoir du gouvernement ou de l'Honorable Surintendant de l'Éducation pour aider à construire ou réparer les maisons d'école sur lequel argent son pourcentage sera fixé par une résolution spéciale.

**J.B. Gagnon, prêtre  
Président**

**Thomas-Z. Cloutier  
Secrétaire-trésorier**

## Une commission scolaire bilingue

La première commission scolaire regroupait l'immense territoire allant de Jonquière jusqu'à Saint-Fulgence. La première école a été construite en 1846, à Grande-Baie. En 1860, le département de l'Instruction publique a créé la Commission scolaire du Village de Chicoutimi. Après avoir loué une maison pour servir d'école, les commissaires décrètent l'enseignement bilingue. L'enseignement se donnait en anglais et en français parce qu'il y avait de jeunes anglais, à Chicoutimi. Une institutrice irlandaise leur dispensait alors l'enseignement.

Ainsi, la Commission scolaire du Village de Chicoutimi a été bilingue, dès le début. C'est remarquable. En 1885, les commissaires achetaient encore des livres en anglais.

R.T.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Que l'enseignement dans l'École de la municipalité du village de Chicoutimi soit donné uniformément dans les deux langues française et anglaise, à tous les enfants, suivant leur capacité sans exception, c'est-à-dire, qu'il ne sera permis à aucun enfant de recevoir exclusivement l'enseignement, soit en français soit en anglais.*

28 octobre 1860.

### QUELQUES TRAVAUX

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire faire huit tables, quelques bancs, deux pupitres pour l'usage des institutrices, faire entreprendre le charroyage de l'eau pour l'usage des enfants et des institutrices, acheter les tasses et sceaux nécessaires, faire faire deux privés, acheter les madriers nécessaires pour faire un trottoir d'un madrier de largeur pour conduire à chacun des privés, acheter les vaisseaux pour contenir l'eau à l'usage de l'école, fournir la tapisserie pour tapisser tout l'intérieur des appartements privés des institutrices et leur faire acheter dix chaises communes pour leur usage et le secrétaire devra faire rapport aussitôt que possible à Messieurs les commissaires du coût qu'entraîneront les ouvrages et dépenses ci-dessus mentionnés.

Archives de la CSC  
Registre des délibérations 1860-1896  
Procès-verbal 4 octobre 1860

## En 1865, ce que l'on exigeait des enseignants

1. L'instituteur considérera (les commissaires d'écoles) comme ses supérieurs immédiats et jamais il s'oubliera devant eux, quand même ils manqueraient envers lui". (Langevin)
  2. Ne jamais signer de reçu avant d'avoir touché réellement le montant du salaire.
  3. Ne prendre des liqueurs enivrantes que s'il y a un besoin réel. Éviter les tavernes. Ne pas trop fumer.
  4. Pas de bals ni de réunions bruyantes car ainsi l'instituteur donnerait l'exemple de la dissipation et... serait fatigué le lendemain. Il n'acceptera d'invitations que pour les noces de ses plus proches parents. Pas de jeux publics, surtout devant ses élèves, car "comment après avoir été vu folâtrer ainsi reprendre la gravité nécessaire avec eux?..."
  5. "Qu'il fréquente les salons et non les cuisines"...
  6. Ne pas voisiner: on gagne rarement à être beaucoup vu.
  7. Que l'instituteur se marie tôt pour éviter d'être l'objet de convoitises et de critiques...
  8. Durant le temps des fréquentations, "bien des crimes peuvent être commis." Que jamais et sous aucun prétexte, il ne demeure en tête-à-tête avec elle, ni dans la maison, ni à la porte, ni en promenade à pied ou en voiture. S'il n'a que des choses honnêtes à lui communiquer, il ne doit avoir aucune objection à être entendu des parents".
  9. C'est une très mauvaise politique de s'offrir au rabais.
  10. Règlement de vie proposé:
    - 6h30: Lever, prière, étude, messe si possible.
    - 7h00 ou 8h: Déjeuner.
    - 8h15: Préparation de classe.
    - 8h30 ou 9h: Classe.
    - 12h00: Dîner.
    - 1h ou 1h30: Classe.
    - 4h00: Récréation - visite à l'église
    - 5h00: Étude.
    - 6h30: Souper.
    - 7h00: Récréation.
    - 8h ou 8h30: Étude.
    - 9h ou 9h30: Prière et coucher.
- Chaque semaine: Grand-messe, instruction et vêpres.  
Chaque mois: Confession et communion.  
Chaque année: Assister aux conférences d'instituteurs, faire la retraite.

## **Maladies contagieuses**

Lue une lettre de M. l'officier de santé informant les commissaires qu'il y a dans le quartier du Bassin beaucoup de maladies contagieuses et qu'il est urgent de fermer l'école de cet arrondissement.

M. Pitre propose, secondé par M. Hector Lemieux et résolu que le secrétaire-trésorier soit et est chargé de voir demain M. l'officier de santé et de savoir de lui s'il ordonne de fermer l'école du Bassin et de donner l'ordre par écrit. **ADOPTÉ.**

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1860-1896  
Procès-verbal 5 février 1895

## **Pour l'enseignement de l'alphabet... en français**

Que le secrétaire-trésorier soit chargé et autorisé à acheter des cartes en rapport avec l'alphabet pour l'usage des écoles. Ces cartes devront être montées et en langue française. Le secrétaire est aussi autorisé à faire venir les journaux d'appel nécessaires pour l'année.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1860-1896  
Procès-verbal 13 août 1895

## **Réparation des trottoirs**

Il est ensuite unanimement décidé que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter le bois nécessaire pour la réparation des trottoirs à la charge de ladite municipalité scolaire.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1896-1906  
Procès-verbal 19 juin 1897

## **Pour une nouvelle manufacture**

Il est proposé par M. Ferdinand Jean secondé par M. François Larouche et résolu unanimement que les membres de cette corporation scolaire croient avantageux et dans le plus grand intérêt des contribuables de cette municipalité d'accepter l'offre

de MM. Simard et Godbout de St-Hyacinthe qui, dans le but d'établir une manufacture de portes et chassis à Chicoutimi, s'engagent à payer seize cents piastres comptant pour la bâtisse et l'emplacement de l'école numéro Un, communément appelée "Le vieux séminaire" et que le président et le secrétaire-trésorier soient et sont par la présente résolution autorisés à signer toutes pièces, documents ou contrats relatifs à la vente de la bâtisse et l'emplacement de la dite école numéro Un pour la somme de seize cents piastres comptant.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1896-1906  
Procès-verbal 30 décembre 1897

## **L'enseignement de l'anglais... ignoré**

Proposé par M. Georges Bergeron secondé par M. J. Alain que messieurs les commissaires, après avoir pris connaissance du rapport des examens de M. l'Inspecteur, constatent avec regret que l'enseignement de l'anglais en général, paraît avoir été ignoré dans les classes de la ville, que la méthode de l'enseignement enseigné par l'Inspecteur ne paraît pas avoir été suivie et qu'un changement devrait avoir lieu dans le personnel des professeurs, spécialement pour l'école du Centre, que les contribuables n'ont pas eu satisfaction et que les conventions d'un enseignement supérieur ne paraissent pas avoir été suivies; et que copie de la présente résolution soit adressée au Rev. Frère Supérieur de St-Hyacinthe. Adopté unanimement.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1896-1906  
Procès-verbal 23 juillet 1904

## ***L'Académie Saint-François d'Assise***

Un projet de construction d'une nouvelle école voit le jour à Chicoutimi en 1906. Il s'agit d'une école des Frères Maristes, rendue nécessaire pour répondre à un plus grand nombre d'élèves et centraliser l'enseignement.

Le terrain a été acquis de la Compagnie des Constructeurs Mécaniciens de Chicoutimi pour 6 300\$. Les plans furent confiés à l'architecte Lemay et les travaux à M. Adolphe Beaulieu. L'école aura coûté 53 815,65 \$ à la Commission scolaire du Village de Chicoutimi, y compris l'achat du terrain.

L'Académie servait non seulement au territoire de la Commission scolaire du Village de Chicoutimi, mais aussi aux municipalités environnantes.

Elle a été remplacée par l'école Dominique-Racine (construite en 1960) puis démolie en partie pour devenir l'Hôtel de la Picardie.

**R.B.**



Polyvalente Dominique-Racine

*Vue de l'Académie, au coin des rues Morin et Racine. La partie à l'arrière-plan est devenue l'Hôtel de la Picardie. À remarquer les nombreux arbres qui ornaient la rue Racine.*

## ***L'école Laure-Conan***



Polyvalente Laure-Conan

*Vue aérienne du site de l'école Laure-Conan, construite en 1962. À remarquer combien, à cette époque, cette école était isolée des quartiers résidentiels de la ville de Chicoutimi.*

## **Abandon de la méthode d'enseignement dite "phonique"**

CONSIDÉRANT QUE la méthode d'enseignement dite "Méthode phonique" n'a pas donné les résultats qu'on en attendait;  
CONSIDÉRANT QUE ladite méthode phonique après essai a été abandonnée dans les communautés religieuses de cette ville;  
CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes sont faites régulièrement à la commission scolaire de la part de parents des élèves;  
Il est en conséquence proposé par M. Ed. Savard secondé par M. Alfred Godbout que la méthode d'enseignement dite "Méthode phonique" soit abandonnée dans les classes sous le contrôle de la commission scolaire de cette ville et que M. l'inspecteur, les instituteurs et les institutrices soient avertis d'avoir à se conformer à cette résolution. ADOPTÉ UNANIMEMENT.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1906-1914  
Procès-verbal 25 septembre 1907

## **La vaccination antivariolique**

Il est proposé par M. Eug. Talbot et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit chargé de faire annoncer au moins 2 fois dans les églises de la ville, que la commission scolaire sera obligée de refuser d'admettre dans les différentes écoles sous son contrôle, à l'ouverture des classes au mois de septembre prochain, tout élève qui ne fournira pas un certificat de médecin de vaccination antivariolique ou d'insusceptibilité à prendre le vaccin, l'opération ayant été pratiquée depuis moins de 7 ans.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1914-1928  
Procès-verbal 15 mai 1919

## **Quelques recommandations de l'inspecteur Charles Plamondon**

J'ai constaté avec plaisir que les enfants de l'école No 14 ont fait des progrès magnifiques sous la direction de Mlle Lemieux. Je recommande à la commission scolaire de faire enlever les châssis doubles l'été. Ça coûterait moins cher que de remplacer les vitres cassées. Je recommanderais aussi de mettre un peu d'ordre sur l'emplacement et de faire disparaître les casse-cou.

11 juin 1918

Les élèves sont bien classés mais je remarque que plusieurs pupitres ont le siège trop haut pour la taille des élèves. Pour les petits, 12 à 13 pouces de siège c'est suffisant. Je vois des sièges de 17 à 18 pouces aussi pour les plus grands. Ces sièges sont trop hauts, il faut que les pieds de l'enfant reposent sur le plancher. Les sièges de privés sont trop hauts et l'ouverture trop grande: hauteur requise 12 à 13 pouces; grandeur de l'ouverture 8 pouces. Le régisseur est prié de voir à réparer tout cela sous le plus court délai. La chaudière devra avoir un couvercle et la placer sur une tablette.

19 septembre 1924

## **Taxe à 90¢/100\$**

De fixer le taux de la taxe scolaire à quatre-vingt-dix centins par cent piastres et de préparer un rôle de perception basé sur le rôle d'évaluation de la ville pour la même année et de donner les avis requis pour que le rôle soit homologué en septembre prochain 1923 à quatre heures de l'après-midi.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1914-1928  
Procès-verbal 9 juillet 1923

## **Enfants dans les restaurants**

Que des directives soient données à la direction de chaque école afin de défendre aux élèves les visites aux restaurants pendant la récréation...; de défendre aux titulaires d'envoyer les élèves au restaurant pour leurs propres besoins.

Le directeur des études demandera par la radio et les journaux, la collaboration des parents... les invitant à préparer eux-même, à la maison, la collation de leur enfant... au lieu de leur donner de l'argent pour l'achat de liqueurs, bonbons ou chips, etc...

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1953-1956  
Procès-verbal 24 février 1954



Polyvalente Dominique Racine

*Assemblée préparatoire à une grande réunion de tous les anciens de Frères Maristes de l'Académie qui devait se tenir le mois de juillet suivant. Cette assemblée s'est tenue le 13 mars 1949. Au cours de cette réunion on a procédé à l'élection d'un exécutif avec M. Louis Belley (assis, au centre) comme président.*

## **Cadeaux aux titulaires**

*Il est proposé et résolu:-*

De demander au directeur des études de bien vouloir écrire aux parents des élèves afin de leur annoncer que la commission scolaire désapprouve l'habitude qu'ont les enfants de donner des cadeaux aux titulaires de classes pour prouver leur attachement à ceux et celles qui se dévouent pour eux. Cette habitude ne manque pas de causer des ennuis de toutes sortes et à l'avenir, l'on devra s'abstenir de faire des cadeaux aux titulaires des classes, du moins publiquement. Il faut penser aussi que cette habitude met les parents des élèves et même les titulaires dans des situations fort embarrassantes parfois. En effet, le titulaire peut difficilement refuser le cadeau qui lui est fait avec de si bonnes intentions de la part des enfants, mais que pensent les parents de cette coutume? Certains approuvent la chose, mais il n'est pas osé de dire que la majorité ne voit pas la chose d'un très bon oeil, surtout quand vient le temps de payer.



## L'école et les loisirs

Je me rappelle les débuts de la télévision en 1954 avec l'ouverture de C.K.R.S.-T.V. Après quelques semaines, les directeurs d'école m'ont dit: "M. Tremblay, nous ne savons pas ce que nous allons faire. Les devoirs sont mal faits. Les enfants s'endorment." Je leur ai dit que j'allais étudier le problème avec les commissaires. Finalement, je suis allé voir le gérant du poste de télévision, M. Paul-J. Audette, et je lui ai dit: "M. le gérant, nous avons une belle invention, mais elle cause des problèmes dans nos écoles. On a pensé à ceci: vers 7h30 présentez donc une affiche à l'écran pendant trois ou quatre minutes qui dirait "ALLONS LES ENFANTS C'EST L'HEURE DU COUCHER" et vers 9h, une autre affiche disant aux adolescents "C'EST À VOTRE TOUR LES PLUS VIEUX".

M. Audette l'a fait et pendant un (1) an, on a vu ces affiches à C.K.R.S.-T.V. (...)

Un problème semblable s'est posé avec le Centre Georges-Vézina et les joutes de hockey. Lorsque les enfants allaient assister aux joutes de hockey, le vendredi ou le samedi, ce n'était pas grave puisqu'ils avaient congé le lendemain. Mais le lendemain des joutes du mardi, les devoirs étaient mal faits. Les enfants s'étant couché tard, ils s'endormaient le lendemain. En février 1950, les commissaires ont demandé aux autorités du Centre Georges-Vézina de continuer d'accepter les adolescents, mais de refuser les jeunes enfants. Ils ont accepté. Je ne sais toutefois pas s'ils ont appliqué intégralement leur règlement. (...)

Pour le cinéma, c'était la même chose. Je me rappelle que Mgr Melançon, notre évêque, avait conseillé aux adultes de ne pas aller au cinéma, le dimanche, parce que c'était le jour du Seigneur. Les enfants de moins de seize ans n'avaient pas le droit d'aller au cinéma. Les commissaires ont écrit aux responsables des cinémas Cartier, Capitol et Impérial pour leur demander d'appliquer la loi sinon ils feraient intervenir la police. Leur réponse a été positive; quand à savoir s'ils ont respecté leur promesse...

Extrait de l'entrevue avec R.T.

## Respect des lois enseigné aux enfants de Chicoutimi

On se souvient qu'il y a quelques semaines, les autorités scolaires de Chicoutimi avaient exprimé le désir que le Conseil donne la mission à un membre du corps de police de visiter les écoles pour y expliquer aux écoliers les modalités de certaines lois. Le Conseil s'est aimablement rendu à ce désir et la semaine dernière, le sergent Marcel Vaillancourt se rendait dans les neuf écoles de notre cité et y prononçait une instructive conférence dont nous publions cette semaine quelques extraits qui devraient être de nature à bénéficier à tous les enfants et leurs parents. (...)

### VUES ANIMÉES

Au sujet des vues animées, la loi provinciale défend formellement l'admission des mineurs, âgés de moins de 16 ans, qu'ils soient accompagnés ou non. Évidemment cette loi ne s'applique pas aux représentations cinématographiques données gratuitement dans les collèges, couvents ou institutions éducatives. Alors vous comprenez qu'il est inutile pour ceux âgés de moins de 16 ans de chercher à pénétrer dans les salles de spectacles, ils s'exposent à de graves ennuis, et vous serez surveillés, croyez-le.

### COUVRE-FEU

Le couvre-feu. Vous le savez depuis longtemps, que tous les soirs la sirène annonce le couvre-feu: c'est 9 heures en été et 8 heures en hiver. Si vous n'avez pas 14 ans, votre présence dans les rues, places publiques, lieux d'amusements, ne sera pas tolérée. Il est du devoir de la police de vous reconduire à la maison et de vous traduire par la suite devant la Cour du Recorder.

Si vous n'avez pas 16 ans vous n'avez pas le droit d'aller au théâtre; et si vous n'avez pas 14 ans, le couvre-feu est spécialement pour vous. (...)

### BEAUTÉ ET PROPRETÉ

Vous aimez tous j'en suis certain, que votre ville soit belle et propre. Il faut faire attention, ne pas passer sur les gazons pour prendre un raccourci, comme le disent souvent les enfants. Il faut circuler sur le

trottoir. Aussi je vous rappelle qu'il ne faut pas s'accrocher aux arbres ou arracher les branches. Soyez respectueux de tout ce qui nous est donné par la nature.

Les autorités municipales feront placer des poubelles à différents endroits de la ville. Je vous engage à les utiliser et ne plus jeter vos papiers partout sur les trottoirs et dans les rues. C'est laid et ce n'est pas de la propreté.

### USAGE DU TABAC

Il existe une loi provinciale à l'effet de restreindre l'usage du tabac chez les adolescents.

Je veux donc vous citer textuellement les 2 principaux articles de cette loi.

Est coupable d'une infraction et, après déclaration sommaire de culpabilité, passible, pour une première contravention, d'une amende n'excédant pas \$10.00; et, pour une deuxième contravention, d'une amende n'excédant pas \$20.00, et pour une troisième contravention ou toute récidive subséquente, d'une amende ne dépassant pas cent dollars, quiconque, directement ou indirectement, vend ou donne ou fournit à un adolescent âgé de moins de 16 ans des cigarettes ou du papier à cigarettes pour l'usage de cet adolescent, du tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes, s'il sait ou à raison de croire que ce tabac est pour l'usage de cet adolescent.

Il est du devoir de tout constable, de toute personne investie des pouvoirs d'un constable, ou de toute personne autorisée à ce faire par un règlement à cet effet établi par une autorité ou personne ayant le pouvoir d'établir ce règlement, de confisquer toutes cigarettes ou tout papier à cigarettes ou tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes, en la possession d'un adolescent apparemment âgé de moins de seize ans, que ce constable ou cette personne trouve à fumer ou mâcher du tabac ou sur le point de fumer ou de mâcher du tabac dans une rue ou dans un endroit public.

Extrait du journal  
Le Progrès du Saguenay 7 décembre 1950.



Polyvalente Dominique-Racine.

Une joute mémorable entre les Frères du Sacré-Coeur de Jonquière et les Frères Maristes de Chicoutimi, le 18 mars 1944.

L'équipe Les Académiciens de l'Académie (1957-58)



Polyvalente Dominique-Racine.



Polyvalente Dominique-Racine.

Ouverture officielle des clubs juvéniles de la police de Chicoutimi le 22 janvier 1956. Au milieu des joueurs de l'équipe "Les Rapides de l'Académie", prennent place, de gauche à droite, quelques-uns des fondateurs et responsables: M. l'abbé Bernard Nadeau, MM. Albert Gravel, Roméo Blais, Charles-Henri Bouchard, Edmond Savard, Eliphas Beau-lieu, Marcel Vaillancourt et Léonidas Bélanger.

## Une traditionnelle pelletée de terre



M. John Murdock sur le futur emplacement de l'école secondaire de Chicoutimi, plus tard appelée école secondaire Dominique-Racine. Il est entouré de gauche à droite de MM. Joseph Bonneau, William Boulé, Jean-Ls Gauthier, Roland Gravel (arch.), Vincent Brassard et Jacques Riverin.

## Le costume obligatoire

Autrefois, c'était la tradition que les filles portent une robe de flanelle noire avec un petit collet blanc. Les manches longues étaient obligatoires. De plus, il y avait des robes blanches pour certaines grandes fêtes; par exemple, la première communion, la communion solennelle, la fête du curé.

Avec l'accord des religieuses et des curés et après une enquête auprès des parents, on a transformé peu à peu le costume. Les filles ont alors porté une jupe grise avec une blouse blanche. Vers 1964-1965, on a dit aux parents: "Envoyez vos enfants proprement habillés, il n'y aura plus de costume obligatoire." Il y avait à cette époque un changement de mentalité chez tout le monde.

Autrefois, je crois que les filles portaient le costume de bon gré, sauf au mois de juin. Il faisait alors chaud. Je me souviens d'avoir envoyé une directive: "Dites aux filles d'enlever leur robe noire et de venir en robe "de couleur", pourvu qu'elle soit modeste".

Pour les garçons, à Chicoutimi, il n'y a jamais eu de costume. Mais quand les "jeans" sont arrivés, la Commission scolaire a passé un règlement obligatoire qui interdisait ces vêtements. (...)

R.T.



**35 années de service...**

de  
M. Patrice Fortin  
(4e à gauche)

... comme  
enseignant et  
principal d'école





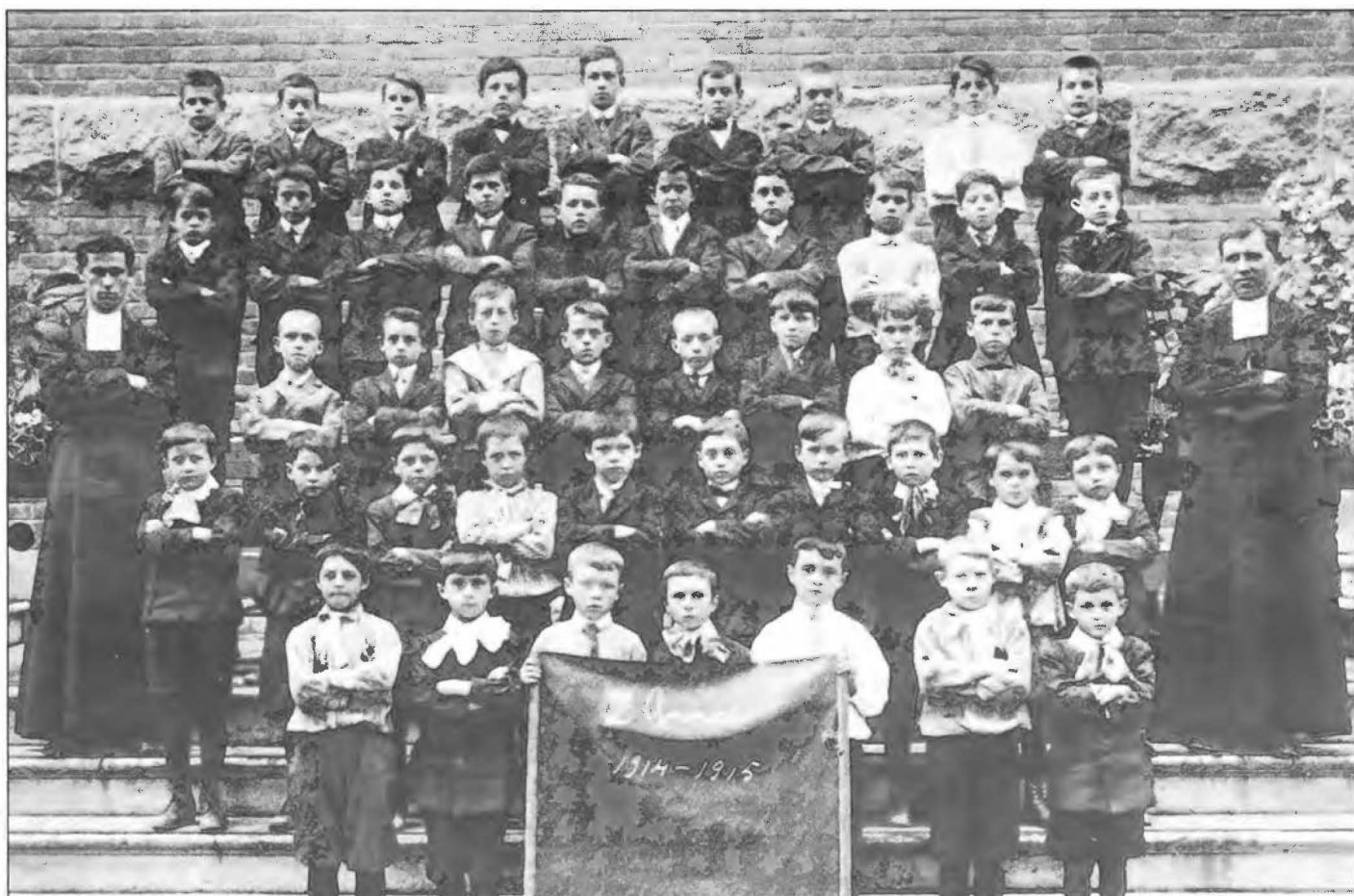
Archives des Soeurs du Bon-Pasteur

Une classe d'élèves de l'école Sacré-Coeur (1912-1913) avec Soeur Marie-de-l'Epiphanie.



Archives des Soeurs du Bon-Pasteur

Les premières graduées de l'école Saint-Michel (juin 1946):  
de gauche à droite:  
Claire Roberge  
Jeannine Lachance  
Judith Dufour  
Francine Gagnon  
Charlotte Roussel



*Une classe de 2e année (1914-1915) à l'Académie Commerciale.*



*Une classe de 9e année (1946-47) à l'école Saint-Joseph.*

*Un groupe d'élèves de l'école Sacré-Coeur (1941-1942). À l'avant-plan, se trouve Germaine Lévesque qui deviendra directrice d'école à la C.S.C.*



Archives des Soeurs du Bon-Pasteur



Archives des Soeurs du Bon-Pasteur

*Une classe de 11 sciences-lettres de l'école Laure-Conan (1963-64)*









Une classe d'élèves de 10e année (1964-1965) de l'école Dominique-Racine avec leur titulaire le Frère Robert.



Une classe de maternelle (1984-1985) de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, avec leur titulaire Doris Emond-Tremblay.

## Nouveau bulletin

M. René Tremblay explique aux commissaires des changements importants qui viennent d'être faits dans le nouveau bulletin des élèves: à l'avenir, il n'y aura que cinq examens au cours de l'année, soit un examen tous les deux mois; l'examen de religion ne sera plus indiqué en pourcentage; les élèves n'auront plus de rang; il n'y aura plus de pourcentage général; dans la partie d'éducation, plusieurs points nouveaux y sont indiqués, mais il faudra procéder avec prudence quand il s'agira d'apprécier, car cela suppose un travail d'équipe ou un travail selon les rythmes d'apprentissage. En terminant, M. Tremblay signale aux commissaires que les directeurs et directrices sont à élaborer un bulletin hebdomadaire qui permettra aux parents de se rendre compte du travail de la semaine de leur enfant.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1964-1966  
Procès-verbal 14 septembre 1965

## Les commissaires d'école

Les commissaires sont des parents choisis par la population pour s'occuper des écoles qui relèvent de commissions scolaires. Vers 1950, seuls les propriétaires avaient le droit de voter pour nommer les commissaires. Par la suite, le gouvernement a modifié la loi et a donné à tous les parents le droit de voter.

En 1965, le gouvernement a créé les commissions scolaires régionales. Les commissaires des commissions scolaires régionales n'étaient pas élus par le peuple. Ils étaient délégués par les commissions scolaires locales qui, elles, s'occupaient des écoles primaires.

À Chicoutimi, la Commission Scolaire Régionale a duré de 1965 jusqu'au 14 juillet 1978. Ces commissions scolaires régionales avaient pour but de regrouper tous les élèves du secondaire et de permettre aux élèves des milieux ruraux de profiter de toutes les facilités d'enseignement. En 1978, à Chicoutimi, le primaire et le secondaire étaient de nouveau réunis. (...)

Chez les commissaires élus, on retrouvait autrefois des hommes de diverses provenances. Il y a cinquante ans, les professionnels s'impliquaient beaucoup du point de vue social. Ils faisaient du bénévolat. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. (...)

Parmi les présidents de la Commission scolaire qui ont siégé le plus longtemps, il y en a deux qui ont occupé ce poste pendant quinze ans: Mgr Dominique Racine et M. Ulric Blackburn, le maire actuel de la Ville de Chicoutimi. (...)

Quant aux femmes, il a fallu attendre jusqu'à 1954-1955 pour qu'elles deviennent commissaires. C'est Mme Roch Bergeron qui a été la première femme-commissaire à Chicoutimi. Dans les comités actuels de parents, ce sont plutôt les femmes qui s'impliquent le plus. Elles apparaissent plus intéressées à l'éducation que les hommes. (...)

### Commissaires "dans le vent"

## La danse crée un problème dans les écoles de Chicoutimi

CHICOUTIMI — Avec les changements apportés dans le domaine de l'éducation depuis la publication du rapport Parent, les commissaires de Chicoutimi semblent vouloir s'intéresser à un article qui n'est pas inscrit dans la grande charte de l'éducation: la danse.

Les représentants de la Commission scolaire de Chicoutimi, ont démontré, hier soir, qu'ils étaient dans le vent puisqu'ils ont discuté avec emphase du problème que la danse crée dans les écoles.

Le commissaire Gérard Tremblay a entretenu longuement ses collègues de la première soirée de danse qui a attiré plus de 300 jeunes samedi dernier.

M. Tremblay a déploré que le comité qui organise ces soirées ait de la difficulté à trouver des parents pour surveiller les jeunes durant la soirée.

Le commissaire Maurice Villeneuve a même dit que des parents qui avaient donné leurs noms pour exercer la surveillance étaient blâmables." Ils sont 150 couples, ce qui veut dire qu'ils n'ont qu'une soirée à consacrer par année".

Pour sa part, la présidente de l'Association parents-maitres, Mme Lespérance, qui a fait la surveillance à cette première soirée de danse, a dit que dans l'ensemble tout s'était bien passé. "On peut dire qu'il y avait 60 p.c. de l'assistance qui a très bien fait les choses."

Le commissaire Tremblay a insisté sur le fait que les conditions posées par les commissaires pour que ces soirées de danse se tiennent dans l'ordre, soient respectées à la lettre.

Pour sa part le commissaire Gauthier a mentionné qu'on ne devait pas trop exiger des parents durant la saison estivale, recommandant même d'attendre l'entrée des classes pour organiser de telles soirées.

LE SOLEIL, 14 JUILLET 1965



Sous la direction de M. Martin Tremblay, enseignant, quelques élèves de l'école Dominique-Racine développent des habiletés d'art oratoire (1964-1965).

## Réaménagement complet

# L'école St-Michel, prête à accueillir la CS locale, la CSRS et le ministère de l'Éducation

CHICOUTIMI — "L'édifice Saint-Michel", ainsi sera désignée l'école sise sur la rue Jacques-Cartier, à Chicoutimi, et qui a été complètement réamé-

nagé pour recevoir les bureaux de la Commission scolaire locale, la Commission scolaire régionale du Saguenay et du ministère de l'Éducation, soit un

personnel de 70 employés environ.

L'école Saint-Michel avait été construite en 1947, annexe d'une école plus ancienne érigée en 1930. Cette dernière partie avait été démolie en 1961 et remplacée par une salle de récréation.

La Commission scolaire de Chicoutimi a investi \$173,000 pour la transformation du rez-de-chaussée et des deux premiers étages, ainsi que pour l'ameublement d'une partie des bureaux.

Au sous-sol, la CSRS et la Commission scolaire locale se partagent l'espace pour emmagasiner diverses marchandises.

Les quatre étages supérieurs représentent une superficie totale de quelque 20,000 pieds carrés. A l'entrée, à compter du 1er juin, une réceptionniste accueillera les visiteurs et s'occupera en même temps d'acheminer les appels téléphoniques à l'exception de ceux qui sont destinés au Bureau régional du ministère de l'Éducation.

Au rez-de-chaussée comme ailleurs, les bureaux sont très

modernes et assez spacieux. La CS a fait agrandir sa voûte et selon le secrétaire, M. Laurent Bilodeau, il a fallu apporter diverses autres améliorations.

Le Bureau régional du ministère de l'Éducation s'est regroupé au premier étage. Ce service qui se veut un pôle d'animation et de rayonnement régional assure la collaboration et la coordination nécessaires jusqu'au niveau de l'enseignement secondaire. M. Henri Tremblay en assume la direction avec un personnel de sept conseillers en éducation et de cinq secrétaires.

La Commission scolaire régionale du Saguenay a loué les deux étages supérieurs. L'administration proprement dite relève de M. Jos Bonneau et l'aspect scolaire, tout ce qui concerne les programmes et les services, est sous la responsabilité de M. Florent Fréchette. Avec le personnel des cadres et du secrétariat, on réunit quelque 45 personnes, en incluant l'aile complètement rénovée qui a été aménagée le centre des techniques audiovisuelles.

L'intérieur est vraiment moderne et beaucoup plus fonctionnel. L'ameublement convient mieux et l'éclairage est aussi plus adéquat.



Source: Album-souvenir 1860-1960

36 RUE JACQUES-CARTIER — L'édifice Saint-Michel, rue Jacques-Cartier, est devenu le cœur de la vie scolaire. En plus des secrétariats de la Commission scolaire de Chicoutimi et de la Commission scolaire régionale du Saguenay, on y trouve le Bureau régional du ministère de l'Éducation.

LE SOLEIL, 27 MAI 1968

## Un incendie ravage l'école Notre-Dame-de-l'Assomption

CHICOUTIMI - Un incendie a entièrement détruit l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, sur la rue Joliet, à Chicoutimi, hier. On présume que les flammes ont été provoquées par une défectuosité dans la filerie électrique.

LE SOLEIL, LE 19 FÉVRIER 1968

## Robe-pantalon

Il est proposé par M. Louis-Joseph Jean et résolu:-

De permettre au personnel enseignant féminin (qui le désire) le port de la robe-pantalon. **ADOPTÉ**

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1969-1971  
Procès-verbal 17 septembre 1970

## Costume réglementaire des institutrices

Il est proposé par M. Marcel Duchaine et résolu:-

À l'avenir, le costume actuel sera remplacé par un sarrau qui devra être porté tous les jours de l'année scolaire. **Hauteur maximum de terre: 2** pouces au-dessus des genoux.

Archives de la C.S.C.  
Registre des délibérations 1969-1971  
Procès-verbal 14 avril 1970

# La Commission Scolaire de Chicoutimi



Alvin Blackburn  
Pré. des services de commissaires  
Prés. du comité exécutif

Comité  
Exécutif



Roch Boily  
Vice-prés. conseil des commissaires  
Vice-prés. comité exécutif



Rodolphe Savard



Gaston Tremblay



Guy Tremblay



René Tremblay  
Directeur général

Conseil  
des Commissaires



Florence Bisvin



Pasquette DuLaire



Marcel Ducharme



Germaine DuLaine



Jean-Roch Gagné



Pierre Gagnon



Victor Gagnon



Charles Girard



Raymond Harvey



Paulette Harvey



Louis-Joseph Jean



André Mungier



Mariette Rivest



Jean-Claude Savard



Directeurs  
des Services



Jean-Jacques Rodou  
Dir. des services de l'enseignement  
Dir. général adjoint



Christian Girard  
Dir. des services au personnel  
Adj. au directeur des services  
de l'enseignement



Georges Landry  
Secrétaire général  
Dir. des services financiers



Rosaire Tremblay  
Dir. des services de l'équipement  
Ellefsen

La loi 27 sanctionnée le 10 juillet 1971 concerne le regroupement et la gestion des commissions scolaires. Pour une première fois de son histoire, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Chicoutimi est composé de dix-neuf (19) commissaires élus au suffrage universel et le territoire de la Commission est en conséquence, constitué de dix-neuf quartiers électoraux. Un de ces quartiers couvre le territoire de la municipalité scolaire de Laterrière qui, de par cette loi, devient alors annexé à la municipalité scolaire de Chicoutimi.

Le 15 juillet 1978

## **La CSRS disparaît et la CSC devient une commission scolaire intégrée**

Par arrêté-en-conseil publié dans la Gazette officielle du Québec, le 15 juillet 1978, le Gouvernement du Québec proclame la disparition de la Commission Scolaire Régionale du Saguenay. De ce fait, les Commissions Scolaires de Chicoutimi, Valin et Baie-des-Ha! Ha! sont les premières commissions scolaires de la région administrative 02 à devenir des commissions scolaires intégrées, c'est-à-dire qu'elles dispensent dorénavant l'enseignement aux élèves du pré-scolaire, du primaire et du secondaire. La Commission Scolaire de Chicoutimi devient, à la suite d'une entente intervenue le 15 mai 1978 entre les commissions scolaires Valin, Baie-des-Ha! Ha! et Régionale du Saguenay, celle qui aura charge de l'administration de cinq services maintenus centralisés: le service du transport, le service de l'informatique, le service audio-visuel et de documentation, le service de l'éducation des adultes et la résidence des étudiants. La Commission Scolaire de Chicoutimi assumera également les services d'orthopédagogie au profit de la clientèle du territoire.

M.C.

## **La polyvalente Dominique-Racine sera accessible aux handicapés.**

par Catherine Delisle

CHICOUTIMI - Les travaux d'aménagement visant à rendre l'école polyvalente Dominique-Racine accessible aux personnes handicapées physiques graves débuteront au début du mois de mars. Les soumissions seront ouvertes dès le 6 février.

Les travaux de transformation comprennent la construction d'un ascenseur de grandeur suffisante pour recevoir six chaises roulantes et pouvant desservir cinq niveaux de plancher, l'aménagement d'un lieu d'accueil fermé pour les mini-bus ou les taxis et d'une salle de déshabillage et de services sanitaires, l'amélioration de l'accès à la piscine. Plusieurs portes seront aussi modifiées pour permettre l'accès des fauteuils roulants aux différents locaux. Les travaux d'aménagements sont prévus pour desservir une centaine d'élèves provenant de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'allocation budgétaire totale allouée à la Commission scolaire de Chicoutimi est de \$1,026,000. (...)

## **22 écoles converties au gaz naturel**

CHICOUTIMI - La Commission scolaire de Chicoutimi a décidé de convertir le système de chauffage de ses édifices au gaz naturel, à l'exception des écoles Saint-Louis et Notre-Dame-de-Laterrière, qui sont situées en dehors du réseau de distribution du gaz. (...)

Gaz Inter-Cité l'a emporté devant Hydro-Québec, qui avait également soumissionné pour la conversion des systèmes de chauffage de la commission scolaire, mais à la bi-énergie. (...)

En effet, la transformation à la bi-énergie aurait coûté un million de dollars à la commission scolaire dont \$693,000 auraient été payés par des subventions, alors que la conversion au gaz ne coûtera que \$268,000, dont \$259,800 seront payés par des subventions.

La Commission scolaire de Chicoutimi estime économiser \$147,000 la première année en approvisionnement énergétique et un \$50,000 supplémentaire en frais d'entretien. (...)

PROGRÈS-DIMANCHE, LE 24 JANVIER 1984

NORMAND BOIVIN, LE QUOTIDIEN, LE 12 AVRIL 1983

## **Nouvelles règles de certification**

CHICOUTIMI (CD) - Au cours des cinq prochaines années, on percevra véritablement les effets de la nouvelle réforme scolaire au Québec.

Dès l'an prochain notamment, la note de passage passera de 50 à 60 pour cent pour tous les élèves de niveau secondaire. Autre chose aussi très importante, le régime pédagogique prévoit de nouvelles règles de certification qui s'appliqueront en septembre prochain pour les élèves de première secondaire. (...)

## **Décision des commissaires**

### **La langue anglaise est plus importante que la musique à Chicoutimi**

Les commissaires d'écoles de Chicoutimi ont décidé de supprimer l'enseignement de la musique dans les trois dernières années de niveau élémentaire (4e, 5e et 6e années) afin de permettre aux élèves de consacrer plus de temps à l'apprentissage de l'anglais.

Cette décision, qui a été adoptée sur division (16 commissaires en faveur et deux contre) lors de l'assemblée des dirigeants le 28 mai, doit être appliquée dès le mois de septembre prochain. En fait, les commissaires d'écoles de Chicoutimi ne seraient pas contre l'enseignement de la musique au deuxième cycle du niveau élémentaire. Mais ils sont d'avis qu'en mettant plus d'emphasis sur la langue anglaise au cours de ces trois années, le taux inquiétant d'échec dans cette discipline sera réduit en deuxième année du niveau secondaire. (...)

PROGRÈS-DIMANCHE, LE 14 FÉVRIER 1982

GABRIEL BÉREBER, LE RÉVÉIL À CHICOUTIMI, LE 4 JUILLET 1983

## D'UNE DIVERSITÉ DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS



Une activité "PRODAS" (projet de développement affectif et social).



Une activité d'enseignement.



Un coin de lecture.



Une activité d'apprentissage.



Une classe de neige.

## L'équipe des responsables des services et des écoles

● **DIRECTION GÉNÉRALE**

Jean-Jacques Hudon,  
directeur général

● **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Michel Cloutier  
secrétaire général

● **SERVICES ÉDUCATIFS**

Pierre Tchernof,  
directeur

Bernard Martel,  
directeur-adjoint

Adrien Brassard,  
coordonnateur

Ginette Boily,  
coordonnatrice

Noëlla Raymond,  
coordonnatrice

● **SERVICES D'ÉDUCATION  
DES ADULTES**

Fernand Palin,  
directeur

Gérard Gauthier,  
coordonnateur

Camille Lavoie,  
directeur de centre

Gabriel Savaria,  
directeur de centre

Jean-Yves Simard,  
directeur de centre

Raynald Turcotte,  
agent d'administration

● **SERVICES D'ÉQUIPEMENT**

Rosaire Tremblay,  
directeur

Laurent Bolduc,  
régisseur

Benoît Brassard,  
contremaître

Jean-Marc Lajoie,  
régisseur

Gabriel Morin,  
régisseur

Alcide Munger,  
régisseur

● **SERVICES DU PERSONNEL**

Ghislain Girard,  
directeur

Yvonick Gauthier,  
coordonnateur

● **SERVICES FINANCIERS**

Michel Simard,  
directeur

Ghislain Tessier,  
agent d'administration

● **SERVICE D'INFORMATIQUE**

Jean-Marc Dufresne,  
coordonnateur

● **ÉDUCATION CHRÉTIENNE**

Raymond-Marie Laprise,  
conseiller

● **RÉSIDENCE LAFONTAINE**

Aline Mercier,  
agent d'administration

● **ÉCOLES PRIMAIRES**

Pauline S. Aubin  
directrice

Jean-Claude Boily  
directeur

Suzie Bouchard,  
directrice

Antonin Harvey  
directeur

Gaston Landry,  
directeur

Jean-Claude Langlois  
directeur

Thérèse Maltais,  
directrice

Gaétane Michaud,  
directrice

Yvon Pelletier,  
directeur

Réjean Proulx,  
directeur

Huguette D. Ringuette  
directrice

Diane Tremblay,  
directrice

Roger Tremblay,  
directeur

Pierrette P. Villeneuve,  
directrice

Philippe Côté  
directeur-adjoint

Charlotte Larouche  
directrice-adjointe

Guy Perron

directeur-adjoint

Réjean Tremblay

directeur-adjoint

● **ÉCOLES SECONDAIRES**

Lorenzo Beaulieu,  
directeur

Gabriel Lechasseur,  
directeur

Alfred Trottier,  
directeur

Claude Houde,  
directeur-adjoint

Noël Gauthier,  
directeur-adjoint

Marguerite B. Laberge  
directrice-adjointe

Raymond Lecours,  
directeur-adjoint

Paul-Émile Parent  
directeur-adjoint

Martino Simard,  
directeur-adjoint

Jules-R. Tremblay  
directeur-adjoint

Noël Tremblay  
directeur-adjoint

Roger Boulianne  
adjoint-administratif

Jean-Yves Fillion  
adjoint-administratif

Raymond Morin,  
adjoint-administratif



MM. Pierre Tchernof, directeur des services éducatifs, Jean-Jacques Hudon, directeur général, Robert Gauthier, conseiller pédagogique en anglais et Michel Cloutier, secrétaire général accueillant deux enseignantes-stagiaires venues d'Angleterre, Helen Margaret Sharrocks et Rowena Matilda Love.

## La C.S.C. fête ses 125 ans, sous le thème: "L'école de ma mémoire"

Salut!

"L'école de ma mémoire". Pour les plus âgés, c'est l'école que nous avons connue, il y a plusieurs années.

Pour toi, c'est ton école ou celle dont tu rêves.

L'école change avec chaque élève. C'était comme ça avant et c'est encore comme ça, aujourd'hui.

L'école, c'est celle qu'on construit chaque jour, à chaque moment du jour.

Ton école... Elle est à toi, véritablement à toi, puisque tu l'appelles "mon école".

Nous autres aussi, on disait "mon école".

Aujourd'hui, on s'en souvient comme si c'était hier. C'est l'école de ma

mémoire. C'est l'école que ma mémoire me rappelle avec ses murs, ses professeurs, le directeur, l'inspecteur...

L'école de ma mémoire, c'est l'école qui m'a bâti. C'était son rôle de bâtir, tout comme aujourd'hui.

Maintenant, c'est ma mémoire qui rebâtit mon école.

Un jour, ce sera à ton tour de demander à ta mémoire de te rappeler ton école.

Au primaire, on l'appelait: "la petite école". Plus tard, on allait "aux grandes écoles".

Un anniversaire comme un cent vingt-cinquième, ça commence à faire beaucoup d'écoles, beaucoup de professeurs, beaucoup de directeurs...

Même après cent vingt-cinq ans, la mémoire se rappelle.

Toi, pendant ces fêtes qui rappellent l'histoire de la Commission scolaire de Chicoutimi, tu vas participer à beaucoup d'activités. Tu vas même recevoir la visite de monsieur l'Inspecteur, tout comme autrefois.

Dans peu de temps, ce sera toi qui organiseras les fêtes du cent cinquantième. Alors, toi aussi, tu demanderas aux plus jeunes de travailler sur "l'école de ma mémoire".

Profite du temps de ton école. C'est le plus beau temps et il ne se vit pas deux fois.

Bonnes fêtes du 125e!

**Claude Dufour**



Monsieur le commissaire Bertrand Savard fait lecture du texte de la proclamation d'ouverture des activités du 125e, à l'école Saint-Coeur-de-Marie. La directrice de l'école, Mme Gaétane Michaud l'accompagne.

### Comité organisateur des fêtes du 125e

Michel Cloutier  
secrétaire général

Jérémy Desgagné  
enseignant

Marcel Duchaine  
président de la  
Commission scolaire de Chicoutimi

Claude Dufour  
commissaire et  
président du comité

Marie-Pascale Gagnon  
étudiante

Laurier Harvey  
conseiller pédagogique

Jean-Jacques Hudon  
directeur général

Clément Lapointe  
technicien

Rachel Tremblay  
parent

René Tremblay  
ex-directeur général  
et retraité

Roger Tremblay  
directeur d'école



## Au fil des événements

Le 23 juin dernier marquait le 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Commission Scolaire de Chicoutimi. Afin de souligner cet événement, le Conseil des commissaires prenait la décision, le 14 août 1984, de créer un comité chargé de l'organisation d'un programme d'activités qui allaient se dérouler dans une atmosphère de dignité et de simplicité.

Le programme d'activités tenues au cours de la période des mois de janvier à juin 1985 a pu être réalisé grâce à la générosité de 101 fournisseurs de la Commission, sollicités par un comité présidé par M. Laurent Bolduc.

C'est le huit janvier dernier que le président de la commission, M. Marcel Duchaine, proclamait lors d'une assemblée régulière du Conseil, l'ouverture officielle des activités du 125<sup>e</sup>. Le vendredi, 18 janvier, chaque membre du conseil était invité(e) à refaire la même proclamation, cette fois-ci,

au niveau de l'école de son quartier.

### LE THÈME

C'est à Mme Rachel Tremblay, représentante du comité de parents au Conseil des commissaires, que revient l'idée du thème soulignant cet anniversaire, soit: "L'ÉCOLE DE MA MÉMOIRE". Ce thème voulait traduire le fait que l'image de l'école que nous avons fréquentée reste pour toujours gravée clairement dans notre mémoire. Le comité organisateur du 125<sup>e</sup> est redevable à l'enseignant en arts, M. Raymond Lavoie, d'avoir illustré graphiquement ce thème. Des reproductions de l'oeuvre ont servi d'affiches et des macarons ont pu être utilisés pour diffuser le thème du 125<sup>e</sup> auprès des divers publics internes et externes à la commission.

### LE PERSONNAGE HISTORIQUE

Ce 125<sup>e</sup> anniversaire a été l'occa-

sion de "ressusciter" un personnage fort connu dans notre "jeune temps", l'inspecteur d'école. De "vrais" inspecteurs d'écoles, soit Messieurs Henri Tremblay, Paul Turcotte et Gérard Boies, se sont prêtés au jeu de faire revivre le rôle de ce personnage.

De plus, plusieurs de nos anciens maîtres et de nos anciennes maîtresses d'écoles, entre autres des religieuses des communautés religieuses du Bon Conseil et du Bon Pasteur, ont accepté de visiter les classes et de rencontrer les élèves dans le but, soit de "donner des leçons" à l'ancienne, soit de raconter comment "l'école se faisait" autrefois.

### UNE CHANSON-THÈME

Sous le titre: "Le flambeau de l'Espoir", quelque neuf milles copies d'une chanson-thème composée (paroles



Affiche réalisée par Raymond Lavoie, enseignant, sur le thème "L'école de ma mémoire".

et musique) par M. Jean-Baptiste Desgagnés, de Laterrière, ont pu être imprimées et distribuées à tous les élèves pour qu'ils l'apprennent et la diffusent. Sur la première page de présentation du document apparaissait également un poème écrit spécialement pour l'occasion par le directeur général de la Commission, M. Jean-Jacques Hudon.

## UN GUIDE PÉDAGOGIQUE

La majeure du programme d'activités du 125e fut l'invitation lancée à chaque élève et à chaque enseignant(e) de participer à l'une ou l'autre des 125 activités suggérées dans un guide pédagogique distribué à chaque enseignant de la commission scolaire. Ce guide pédagogique préparé par une équipe placée sous la direction de MM. Roger Tremblay, directeur d'école et Laurier Harvey, conseiller pédagogique, suggérait onze thèmes de travail.

## DES ACTIVITÉS À L'ANCIENNE

Une classe à l'ancienne montée par M. Jérémie Desgagné et ses élèves de l'École polyvalente Laure-Conan (semaine du 19 février); **une exposition de manuels scolaires** datant de 1870 à nos jours prêtés par les Archives Nationales du Québec à Chicoutimi (semaines des 19 et 26 février); **des journées d'écoles à l'ancienne** organisées dans plusieurs écoles de la commission; **une assemblée du conseil**

**des commissaires à l'ancienne** organisée conjointement par MM. Rodolphe Savard, commissaire et René Tremblay, ex-directeur général, et à laquelle participaient activement quatre anciens présidents de même que MM. Marcel Duchaine, René Tremblay dans le rôle du directeur général, Georges Landry dans le rôle du secrétaire-trésorier et Paul Turcotte dans celui de l'inspecteur d'école (19 février); **une soirée de la poésie** organisée principalement par Mme Annabelle Tremblay, bibliothécaire et à laquelle contribuèrent Mesdames Solange Angers, Nora Humères-Comtois et Thérèse Pagé-Vallée, Messieurs Jean-Jacques Hudon, Hermas Simard (président d'honneur) Wilbrod Ste-Croix, Luc Ouellet et Germain Gagnon de même qu'en dernière partie M. Julien Tremblay qui interpréta divers chants de poésie, accompagné au piano par Mme Pauline Girard (16 avril); **la remise de** près de 11,300 **bulletins** d'élèves de première à septième années à d'anciens élèves (nés au cours des années 1930 à 1949), dans le grand mail du centre commercial Place du Royaume (25-26-27 avril); la présentation **d'un concert** donné par l'ensemble vocal de Laterrière en léglise Sacré-Coeur, en hommage aux anciens membres du personnel de la Commission et plus spécialement aux Frères Maristes à l'occasion du centième anniversaire de l'établissement de la communauté au Canada (5 mai); la présentation de l'**exposition "Maria Chappelaine"** organisée en la bibliothèque de l'école Laure-Conan, grâ-

ce à la collaboration de la Bibliothèque Centrale de Prêt du Saguenay-Lac-St-Jean (13-20 avril); autant d'activités diverses qui ont su créer l'intérêt chez tous les participants en ravivant chez eux des souvenirs agréables du temps passé à l'école.

D'autres types d'activités sont venus contribuer à l'enrichissement du programme des fêtes. Qu'il suffise d'énumérer: **une exposition itinérante** mise sur pieds par le personnel du service des moyens et techniques d'enseignement de la commission, en collaboration avec le Musée du Saguenay Lac-St-Jean; la préparation d'**une émission télévisée** d'une durée d'une heure, sur les ondes du poste de télévision communautaire TELESAG. (21 mars); la présentation d'**une classe à l'ancienne** de l'école "Notre-Dame-des-Sept-Douleurs" qui s'est tenue de 17h00 à 18h00, le lundi 27 mai sur les ondes du poste de télévision CJPM, mettant en vedette dix-huit personnalités connues de la région (une pièce de théâtre montée et présentée en février 1985 à l'école André-Gagnon, par le personnel de l'école).

Enfin, mentionnons que le programme d'activités du 125e avait prévu comme activité d'ouverture, la participation du public à **une messe solennelle** qui s'est déroulée, sous la présidence de Mgr Jean-Guy Couture, le 20 janvier à 10h00 en la Cathédrale de Chicoutimi; il prévoyait également comme activité officielle de fermeture la publication du présent numéro de *Saguenayensia*.  
Claude Dufour                      Michel Cloutier

## ASSEMBLÉE DU CONSEIL À L'ANCIENNE - 19 FÉVRIER 1985



Jean-Louis Gauthier et Florence Boivin.



René Tremblay et Marcel Duchaine.



Ulric Blackburn et Jacques Riverin.

# CHANSON-THÈME DU 125e

$\text{♩} = 60$

(Avec enthousiasme)

## « Le flambeau de l'espoir »

paroles  
musique  
accompagnement

Jean-Baptiste Desgagnés

voix

REFRAIN · Moi, je suis fier de mon pa-

ys des gens d'hier et d'au-jour-d'hui Por-tons la vie de notre his-toi-re dans le ber-

ceau de nos mé-moi-res ! Por-tons en-co-re le clair flam-beau jus-qu'à l'au-ro-re des temps nou-

veaux Por-tons en-co-re le clair flam-beau jus-qu'à l'au-ro-re des temps nou-veux !

piano

$B^b/F$   $C^m$   $B^b$

$B^b$   $D^m$   $E^b$   $F^7$   $E^b$   $D^7$   $G^m$   $G^m/F$

$C^6/4$   $C^7$   $F$   $F^7$   $B^b$   $E^b$   $D^m7$   $F$

$B^b$   $B^b$   $A^b$   $E^b$   $G$   $F^7$   $B^b$   $E^b/B^b$

Detailed description: This is a musical score for a song. It features a vocal line and a piano accompaniment. The key signature has two flats (B-flat and E-flat), and the time signature is 7/8. The score is divided into several systems. The first system shows the vocal line starting with a rest, followed by the piano accompaniment. The second system begins with the vocal line and the piano accompaniment. The third system continues the vocal line and piano accompaniment. The fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The tenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eleventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The twelfth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirteenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fourteenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifteenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixteenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventeenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighteenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The nineteenth system shows the vocal line and piano accompaniment. The twentieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The twenty-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirtieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The thirty-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fortieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The forty-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fiftieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The fifty-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixtieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The sixty-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The seventy-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eightieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-first system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-second system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-third system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-fourth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-fifth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-sixth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-seventh system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-eighth system shows the vocal line and piano accompaniment. The eighty-ninth system shows the vocal line and piano accompaniment. The ninetieth system shows the vocal line and piano accompaniment. The hundredth system shows the vocal line and piano accompaniment.

*mp*

1. Com-me le vou-reur par-te le flam-beau de l'es-poir fier de nos cou  
 2. Com-me le cou-reur par-te le flam-beau de l'a-mour tout plein de cha-  
 3. Com-me le cou-reur par-te le flam-beau de la vie fort de sa vi-

*mf*

leurs fier de la beau-té de mon pa-ys (j'ai lu-met-tes-prit à la vé-ri-té du so-voir  
 leur tout plein de ten-dresse et d'a-mi-tié au feu de mon é-tre cha-que jour  
 gueur mé-tant la sou-flesse à l'of-fort se ra-vi-ve mon cor-pas aux ra-ci-nes de nos é-ner-gies

*cresc.* *f*

ce-lui de nos maî-tres et le so-voir-faire de par-ti-ci mon maî-tre le pas-se me dit lui nous  
 a ce-lui des au-tres à ce-lui du monde d'au-jour-d'hui moi a-mi le pré-sent c'est lui mon é-  
 un air de gi-gue nos an-rê-tres en moi chautent en-core nos en-fants de l'au-nir dan-se-ront sur

Som-mes qui je suis  
 co-le de vie  
 terre en har-mo-nie

REFRAIN: Moi, je suis

Tous droits réservés. Reproduction interdite.  
 © ÉDITIONS TERRE NOUVELLE, (CAPAC, 1944) C.P. 130, LATERRIERE, P.Q. CANADA, GOUV. 1K0

INSTRUCTION Marie Thiffault										EDUCATION														
Religion		Français				Mathématiques		Autres matières		GRAND TOTAL	RANG SUR NOMBRE D'ÉLÈVES	B O N D J P M A M I												
TOTAL					TOTAL		TOTAL	TOTAL																
	100		100	75	25	100		100	70															
1 <sup>er</sup> sem.	55.9		55.9	58	19.3	66.2		58.7	77	71														
Sept.	J.B.		B.					66	78															
Oct.	94		83	60	25	58		72	92	66														
Nov.	75		75	61	32			62	78															
Déc.	92		83	63	25	91		84	100	92														
Janv.	98		90	74	25	95		99	95	87														
Fév.	85		89	85	25	93.5		88	100	96														
Mars	74.4		86	79.5	70	90.6		80	73.1	87.8														
Avril																								
Mai																								
Juin																								

Résultats comparatifs											
La ligne bleue indique le résultat moyen de l'élève.											
La ligne rouge indique le résultat moyen de la classe.											
	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	
100%											
85%											
70%											
50%											
30%											

N.B. — "K" indique qu'une amélioration est désirable.  
 "M" indique qu'il y a un marquant grave.

N.B. — L'élève qui aura conservé moins de 60% sur les matières ne sera pas promu.

Es: Espérant  
 J.B: Très bien  
 B: Bien  
 S: Satisfaisant  
 J.F: Très faible

Le titulaire: *Solange Guindé*  
 L. direct: *P. St-Charles*

Une vue des pages intérieures d'un bulletin de l'élève Marie Thiffault (connue aujourd'hui sous le nom de MARIE TIFO) alors qu'elle fréquentait, en troisième année B, l'école St-Philippe, en 1957-58.

## SOIRÉE DE LA POÉSIE - 16 avril 1985

### La Classe

C'est dans cette chaleur que commençait la classe,  
 Et chacun s'alignait, pour reprendre sa place.

À genoux les enfants! Il faut prier un peu...

Venaient: le Notre Père qui êtes aux cieux,  
 Le long Credo, après, le Salut à Marie,  
 Le Confiteor pour les péchés qu'on oublie,  
 Et puis, tenez-vous bien, les dix commandements.

C'est vrai, j'oubliais, ça durait plus longtemps,  
 Il y en avait sept autres, ceux de l'Église.

Et tout ça par coeur, il fallait qu'on mémorise.

Puis, ça continuait, Acte d'Adoration,  
 Un Acte de Foi, un autre de Contrition,  
 Le Remerciement, puisque venait la Demande,  
 Et pour payer tout ça, on exige une offrande.

On récitait le tout, en toute Humilité,  
 Pour prouver notre Amour ou notre Charité.

Mais on gardait toujours une grande Espérance  
 Que ça finisse enfin cette longue séance.

Mais, le "sprint" est fini, c'est la récitation  
 Des leçons. On n'acceptait aucune hésitation.

Du mot à mot. Du catéchisme ou de l'histoire,  
 Dans toutes les matières, il fallait la mémoire.

Aucune excuse si elle vient à manquer.

Jusqu'aux liaisons qu'il nous faudra respecter,  
 Et si par malheur, la leçon n'était pas sue,  
 Pas de pardon, on subira la retenue.

Pour travailler, pas besoin d'un tas de papier;  
 Une belle ardoise qu'on pouvait recycler.

Elle était noire des deux bords; mais encadrée  
 S'il vous plaît. On écrivait dessus, la dictée,  
 Les calculs, l'analyse et même les leçons.

Et, pour la recycler, pas d'eau, pas de savon...  
 On crachait dessus, et on passait la guenille,  
 On l'asséchant, pour que de nouveau elle brille.

HERMAS SIMARD.

## Qui ne se souvient pas de lui?

### L'INSPECTEUR D'ÉCOLE

Et, ce n'est pas fini... le pire est à venir.

Et, j'aurais bien aimé ne pas m'en souvenir;  
Mais on vit son passé en gardant souvenance  
D'un certain grand monsieur, imbu de l'importance  
De sa fonction, venant chercher le coup d'encensoir  
Dans l'École de Ville. Et, j'aimerais savoir  
Pour quelle raison, s'est-on payé notre fiole,  
En allant dénicher les Inspecteurs d'École?

Mais attention, je ne veux pas que vous gardiez  
Ce que vous ruminez, et que vous m'accusiez  
D'en profiter pour véhiculer la critique.

Pas du tout, je parle d'un ecclésiastique,  
Celui qui a commis: "À propos d'Autorité".

Je l'ai vu une fois, ce Monseigneur... Lussier,  
Froid comme marbre, et moi, j'étais blanc comme plâtre.

Et, j'en remercie Dieu, c'est le seul écolâtre,  
Que je dus supporter. Je n'avais que vingt ans.

Surtout, je me disais, cet Évêque important  
A le bâton de maréchal dans sa giberne,  
Donc, tous les pouvoirs, même de régie interne.

C'était le Rat de Ville et non celui des Champs.

On ne le voyait pas dans l'École de Rang.

Il y avait l'autre, rempli de gentillesse,  
Et je le vois rentrer en zieutant la Maîtresse.

Toujours sur son trent-six, un beau pli au genoux...  
Le col bien empesé et la cravate au cou.

Vraiment c'était pour qui cette carte de mode?

Allions-nous vivre une joyeuse période?

C'était pour la Maîtresse... ou si c'était pour nous,  
Qu'on lui chantonnait... "Le voici l'Agneau si doux"?

Quelle préparation... pour la grande visite !

Que de répétitions... pour celui qui s'invite !

Qui serait choisi pour le petit compliment?

Une fille, un garçon, les deux en même temps?

JE ME SOUVIENS qu'une fois, je dois vous le dire,  
C'est moi qui fus élu pour être le martyr.

Pour comble de malheur, je dus m'exécuter  
Devant notre Inspecteur et monsieur le Curé.

Je le savais par coeur, ce sacré petit texte,  
Je me le disais souvent et sous quel prétexte,  
Je me mis à trembler lorsque je fus debout?

À trembler et pleurer; mais... pleurer des deux bouts.

Un mot réconfortant, une simple caresse,  
Et, je devenais le "chou chou" de la Maîtresse.

Même si Dieu créa l'Amour en se jouant,  
Pouvait-on l'exiger d'un enfant de huit ans?

Mais je découvris, par ce premier cri d'alarme,  
Qu'il ne faut pas rougir de verser quelques larmes  
Si le coeur a besoin d'un peu d'humidité.

C'est souvent le prix que l'Amour peut imposer.

Nous l'aimions cet homme "justum et tenacem",  
Qui devait chaque année, inspecter son harem.

Nous étions à l'affût pour trouver un indice;  
Mais, dans chaque Maîtresse sommeille l'actrice  
Qui donne sans se donner, et de quelle façon,  
Elle ferme la porte à toute suspicion.

Et sa noble tenue nous faisait vite comprendre  
Que la Jeunesse en avait encore à apprendre.

Étions-nous jaloux, ou frôlions-nous le dépit?

Car, nous avions le temps pour calmer l'appétit...  
Il l'avait pour un jour, nous l'avions... pour l'année.

N'oublions pas non plus, qu'elle était géminée  
L'École de Rang, et personne n'en est mort  
D'avoir, avec plaisir et sans aucun désaccord  
Partagé son banc. S'il y eut jalousie,  
Je crains pour les filles girondes et si jolies,  
Qui voyaient la Maîtresse s'approcher un peu trop,  
Un peu trop souvent d'un fugitif héros,  
Qui ne fait que passer, telle une mauvaise pensée...

Pour un Inspecteur, n'est-ce pas la destinée?

Nous avions hâte quand même de le voir quitter;  
Car, soyons francs, nous l'aimions bien... pour le congé.

HERMAS SIMARD



Mme Marie-Josèphe Trudel, ex-institutrice et M. l'ex-inspecteur, Paul Turcotte, lors d'une classe à l'ancienne vécue en février 1985, à l'école St-Georges.

## Ecole de ma mémoire

Le ciel brumeux et à demi-réveillé  
Le coeur serré et les yeux mouillés  
En petite robe pressée et cheveux bouclés  
Souliers vernis et sac pendant  
Emblème de fierté de mes parents  
S'achemine la petite écolière  
Vers sa nouvelle volière  
Tout un dépaysement de se retrouver  
Dans ce monde bigarré  
La maîtresse nous souhaite la bienvenue  
Et déjà on se sent moins inconnu  
Son sourire radieux  
Réchauffe les lieux  
Commence l'étape du primaire  
Apprivoisement au régime scolaire  
La discipline règne du matin au soir  
D'ailleurs on nous la rappelle à coups de frapper  
Sans oublier la tenue vestimentaire  
D'une modestie qui filtre les méfaits solaires  
Bilan de conduite illustré par un petit Ange  
Qui grimpe sur un fil au gré de notre observance  
La vaccination qui rappelle le sceau baptismal  
Et qui immunise contre toute atteinte virale  
Les missions, les petits chinois  
C'était la loterie d'autrefois  
Plus on donnait plus on se distinguait  
Déjà la compétition existait  
Aussi les dons à la Sainte enfance  
Une invitation à la prolifération des naissances  
Voyons l'enseignement des matières  
Je prends la première  
L'enseignement religieux  
Primordial et copieux  
On apprenait par coeur le catéchisme  
Ça demandait de l'héroïsme  
L'étude de ce produit des provinces ecclésiastiques  
Chapeauté par les archevêques et évêques du droit canonique  
La cérémonie de confirmation  
Autre symbole de notre religion  
Qui grâce au soufflet épiscopal  
Nous fait soldat et apôtre de la morale  
Pour le diplôme de la communion Solennelle  
On n'avait pas droit à l'omission d'une voyelle  
La confession était à l'honneur  
Remède à l'angoisse du coeur  
C'était l'inventaire  
De nos distractions volontaires  
Des péchés de gourmandise  
En abusant de friandises  
Des mauvais regards  
Causaient des cauchemars  
Des manquements au silence  
Entraînaient des pénitences  
Regarder les séminaristes durant les promenades estivales  
Pouvait détourner une vocation sacerdotale  
L'histoire sainte avec Adam et Eve dans le paradis terrestre  
Heureux et baignant dans l'allégresse

Qui pour un caprice de l'esprit  
Ont notre avenir compromis  
Et nous ont légué comme héritage  
Un dur labeur et l'assurance-chômage  
Le déluge l'Arche de Noé  
Où bêtes et humains sans être tatoués  
Se retrouvent après 40 jours sans bouée  
Avec le capitaine et le navire non renfloué  
Sodome et Gomorrhe  
Qui exhalent l'odeur de remords  
Josué qui arrêta le soleil  
Faute d'astronaute dans le ciel  
Le français était la deuxième matière en importance  
On commençait lentement la lutte pour notre survivance  
Les jetons orgueil et fierté de notre bon parler  
Qu'on échangeait pour empêcher notre langue de se ravalier  
Les dictées grammaticales sans faute  
Comme les vertus théologiques  
Les compositions, les analyses littéraires  
Dans un style pur, soigné et légendaire  
L'histoire du Canada: Louis Hébert - Colomb - Cartier  
Champlain - Maisonneuve - les pères Bréboeuf et Lalemant  
Avec le premier colon pour nous coloniser, nos fondateurs  
pour nous ériger et les jésuites pour nous évangéliser  
notre avenir était assuré  
Madeleine de Verchères première femme libérée  
Pour avoir empêché les Iroquois de la faire tomber  
Les plaintes d'Abraham avec Montcalm  
Où le drapeau s'envole en flamme  
Les habitants troublés par cette tragédie soudaine  
De leurs larmes arrosaient les plaines  
Arrivent les mathématiques  
Moins important pour les catholiques  
On nous enseignait le partage



Le 27 mai 1985, lors d'une émission diffusée par CJPMTV, un groupe d'élèves de première année de l'école Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

À quoi bon s'enrichir davantage?  
 École de ma mémoire  
 Que reste-t-il dans le tiroir?  
 Que reflète mon miroir?  
 La fête de Mère Supérieure  
 Célébrée avec pompe et grandeur  
 Qui nous donnait grand congé  
 Et permettait à notre système de se recharger  
 Sans oublier celle de M. l'Aumônier  
 Qui figurait déjà avec celle des béatifiés  
 On exécutait dans la langue de Molière  
 Une pièce quasi princière  
 Reflet de notre formation austère  
 Aussi la visite de M. l'Inspecteur  
 Jour où les élèves tremblaient de peur  
 Et en voyaient de toutes les couleurs  
 Celui-ci avait le don de poser la mauvaise question  
 Ce qui avait pour effet de placer la maîtresse dans  
 une dangereuse position  
 Les valeurs chrétiennes occupaient la première place  
 au palmarès  
 Ce qui facilitait l'enseignement de la catéchèse  
 Qui nous gardait dans le droit chemin  
 En nous interdisant Theillard de Chardin  
 La récitation des 1,000 Ave Maria qui purifiait  
 nos lèvres et perlait nos bras  
 En préparant nos coeurs à la venue du Sauveur ici-bas  
 Le premier vendredi du mois  
 Où le Christ quittait la croix de bois  
 Pour être plus présent dans l'ostensoir  
 Aux adorateurs de jour et de soir  
 La fête de tous les saints, fête d'obligation  
 Donnait congé de devoir et de leçons  
 Imaginez si on ajoutait ces fêtes au calendrier scolaire  
 On manquerait d'espace sur notre horaire!  
 Le Carême comportait ses avantages  
 Il incitait à la prudence lors du magasinage  
 On arrivait à Pâques le coeur pur, le corps aminci  
 et l'âme fleurie  
 Pour chanter Alléluia et dire Merci à Dieu d'en être sorti  
 La distribution des prix autre événement important  
 Reconnaissance de nos efforts devant nos amis et parents  
 Volumes à tranche dorée, médailles, diplômes,  
 lecture d'adresse  
 Digne de la remise des trophées aux artistes et  
 athlètes pour leurs prouesses  
 Je garde un excellent souvenir de l'école de ma  
 mémoire  
 Qui inculquait des principes, protégeait la foi  
 et dispensait le savoir  
 Elle façonnait des êtres solides et disciplinés  
 Qui ont laissé des traces au fil des années  
 Par ce témoignage  
 Je veux rendre hommage  
 Aux éducateurs-trices pour leur dévouement  
 Vertu intarissable qui résiste au vent  
 Longue vie à la commission scolaire  
 Organe précieux à la vie communautaire  
 A toi école de ma mémoire  
 Je te redis ma joie et Au revoir!

Solange C. Angers



Quelques-uns des interprètes d'une pièce de théâtre "la classe de ma mémoire" montée et présentée en février 1985 à l'école André-Gagnon, par le personnel de l'école. Apparaissent ci-dessus, Denise Gagnon, secrétaire, Micheline Girard, Martine Girard, Hélène Simard et Monique Tessier, enseignantes, entourant le directeur actuel de l'école, Yvon Pelletier, qui, pour les circonstances, personnifiait l'inspecteur d'école.

## L'école de ma mémoire

À l'école  
 on bricole  
 on fignole  
 parabole

professeurs  
 dérangeurs  
 connaisseurs  
 grands diseurs

camarades  
 escapades  
 rebuffades  
 enfilades

densité  
 matinée  
 grands congés  
 envolée

Le parcours  
 aux longs cours  
 on accourt  
 au secours

les crétins  
 examens  
 pour demain  
 pas de fin

du français  
 de l'anglais  
 de l'éco..  
 d'la géo

des savants  
 inconscients  
 indulgents  
 somnolents..

Luc Ouellet.



27 mai 1985, l'enseignante Hélène Simard et les élèves Nicole Tremblay et Denis Cantin, lors d'une émission télévisée à CJPM.



## L'école de ma mémoire

Oh, qu'elle était belle, qu'elle était fraîche  
cette petite, mais célèbre école de ma mémoire!  
Elle est restée toujours souriante et épanouie,  
comme une fleur magique qui ne se fane jamais;  
comme une étoile à lumière blanche et éternelle...  
son souvenir m'accompagnera toute ma vie.

Elle était pauvre, cette école de ma mémoire,  
mais elle était aussi seigneuriale: logée  
dans un coin de la vallée fertile bolivienne.  
Elle était comme toute école de pays vaillant  
qui cherche sa destinée et son développement.  
Elle était comme toute école d'un peuple  
qui sait vivre, sans honte, son histoire.

Oh, cette école nourrice, cette école église!  
où chaque jour, au fil de longues années,  
savoir, courage, loyauté et sentiment  
se fusionnèrent en unique et clair message.

Mon école avait un nom, en fait, sacré  
pour tout bolivien: «27 mai» s'appelait-elle.  
Ce nom honorait un grand jour de liberté  
vécu à Cochabamba, ville-grenier du continent.  
Des femmes et des enfants y avaient livré,  
la dernière et victorieuse bataille  
contre le royaume qui nous avait colonisés.

Ecole publique, toujours avec maigre budget,  
école avec fenêtres dénudées, sans vitrail,  
mais abritant l'amour, la vitalité, l'espoir.  
Ecole au toit qui au temps de pluie, coulait...  
pourtant ses murs n'ont jamais craqué!  
Sanctuaire où chaque institutrice était  
ange gardien, femme savante, merveilleuse fée.

Ecole propre comme une médaille de général!  
Bien qu'érigée en bâtiment d'un seul étage,  
elle était pourtant une véritable cité,  
quand il s'agissait de transmettre le savoir.

C'est dans ce temple de ma mémoire,  
que j'ai appris à respecter l'alphabet,  
et à comprendre que si tout calcul s'appuie  
sur des chiffres logiques, bien déterminés,  
il fait appel aussi à la justice et à la charité.

Ecole de filles provenant de toute classe sociale  
mais toutes habillées d'un simple uniforme blanc,  
tel de jeunes marins prêts à regagner  
ce précieux littoral, ce poumon vital perdu  
en guerre vilaine avec un pays voisin.

Elle était une école d'innocents enfants  
mais tenace comme le Rocher de Gibraltar!  
Elle était temple respecté où la solidarité  
était principe vécu et valeur ancrée.

Peu d'arbres, peu de fleurs décoraient  
ses deux patios où nos yeux se déroulaient.  
Il fallait les apprivoiser avec nos mains,  
avec nos yeux et nos coeurs aimants.  
Comme des jardiniers dévoués et prudents,  
nous avons appris à nous émerveiller  
devant la mère universelle qui est la nature.

Ecole où il y avait de jeunes élèves  
qui connaissaient les douleurs de la faim:

visages où le sourire revenait chaque matin  
au petit-déjeuner solidaire fait de gruau...  
êtres qui souffraient avec l'espoir  
de pouvoir enfin un jour gagner leur pain,  
pour ensuite volontiers le partager.

Ecole où chaque lundi, hiver ou été,  
on chantait les hymnes civiques du pays  
pour ne pas oublier que tout peuple  
doit sauvegarder jalousement son histoire.  
Ecole où chaque jour, hiver ou été,  
on nous exhortait à ne jamais tourner  
le dos à la vie ni aux grands défis.

Ecole de ma mémoire, tu m'as consolée  
à l'occasion d'un grand chagrin:  
celui du décès de ma sainte mère.  
Tu fus ma marraine solidaire et dévouée  
au moment de la communion solennelle;  
je ne sais pas comment te remercier!

Ecole de ma mémoire, m'ayant accompagnée  
tout au long de mon développement  
moral, physique et intellectuel,  
en m'offrant l'accès aux sciences, aux arts,  
et aux joies du théâtre et de la musique...  
chez-toi on n'a jamais négligé ni bafoué  
la réflexion sur les mystères divins:  
comment pourrais-je ne pas t'honorer?

Sans toi, sans ton soutien, école de ma mémoire,  
qui serais-je, où serais-je maintenant?  
À toi seule tu représentais sans prétention,  
une armée d'âmes dévouées à mon bonheur,  
une fontaine fraîche et inépuisable d'amitié.

A toi, qui sus m'inspirer la création  
d'un premier poème dédié à ma mère,  
à toi, qui sus m'encourager à persévérer,  
je t'offre émue, après quatre décennies,  
un poème de profond remerciement...  
il n'est plus faible balbutiement,  
il est fruit mûr, il est hommage sincère.

NORA HUMEREZ-COMTOIS

## École de mon enfance

De bien doux souvenirs me ramènent très loin,  
Cachés au fond de mon être; j'en ai pris bien soin.  
Oh! Chère grande Ecole de mon enfance!  
J'aimais tout comprendre de ton existence.

Dès mon premier jour, tu as été mon guide;  
De voir et tout connaître, j'étais avide;  
Toute l'immensité du grand, du vrai, du beau,  
Que tu possédais, m'a hélas quittée trop tôt.

J'ai gardé le goût de toujours continuer  
À poursuivre mon beau rêve et d'étudier.  
Tu as ma gratitude pour m'avoir formée;  
De toi, je tiens cette chance de m'exprimer.

École de mon enfance, doux souvenir;  
Dès mon passé, garante de mon avenir.  
Tu m'as aidée à dire mes joies, mes peines  
À peupler ma solitude, ma bohème.

THÉRÈSE PAGÉ-VALLÉE

## UNE PLANTATION D'ARBRES - JUIN 1985



À l'école André-Gagnon, on a profité de la semaine du reboisement pour planter un arbre du 125e, sous l'oeil attentif des élèves et du personnel. Apparaissent dans l'ordre, M. Claude Dufour, commissaire, M. Yvon Pelletier, directeur de l'école, l'élève Christian Michaud et M. Jean-Jacques Hudon, directeur général.

## CONCERT EN L'HONNEUR DU CENTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES FRÈRES MARISTES AU CANADA - 5 mai 1985



L'Ensemble vocal de Laterrière, sous la direction musicale de Mme Lise Coutu. Au piano, Mme Pauline Gauthier, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Laterrière.

## PREMIÈRE ANNÉE

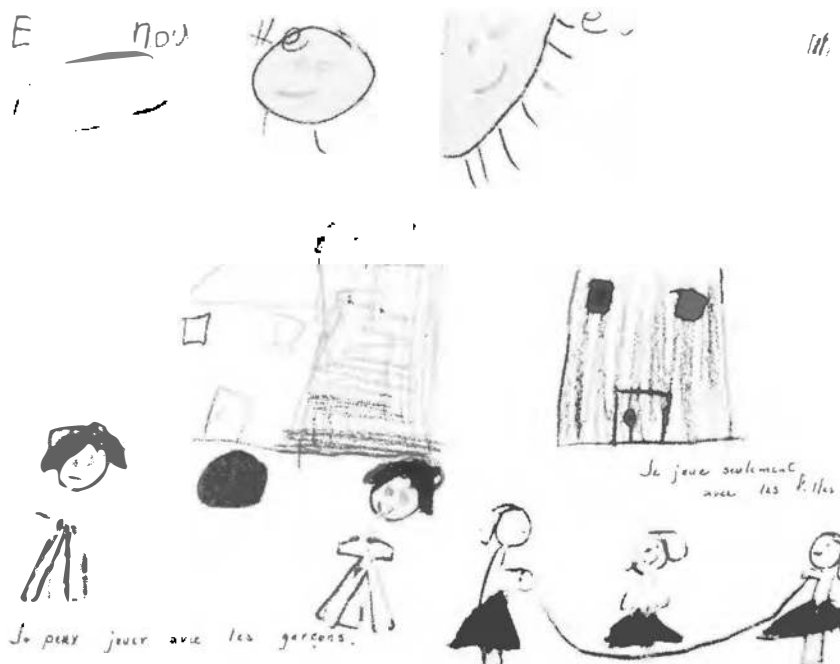
### L'école d'autrefois

Plusieurs élèves des écoles primaires de la commission ont participé au concours littéraire annoncé dans le cahier d'activités pédagogiques du 125e.

Les réalisations primées sont présentées dans les pages suivantes. Une mention est accordée aux élèves suivants:

Jean-Philippe Bilodeau, 1ère année  
Ecole St-Louis  
Nancy Laberge, 2e année  
Ecole André-Gagnon  
Katy Villeneuve, 4e année  
Ecole St-Louis

Laurier Harvey,  
conseiller pédagogique



Isabelle Tremblay  
Ecole St-Louis

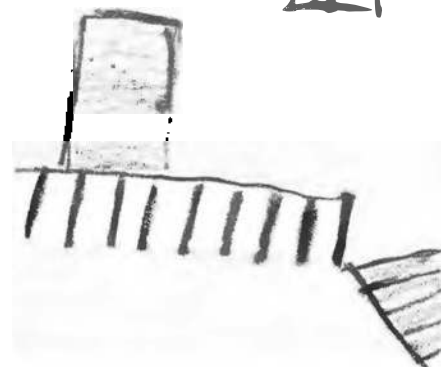
## DEUXIÈME ANNÉE

### L'école d'autrefois

L'école d'autrefois était comme une grande maison. Les enfants étaient dans la même classe. Dans ce temps-là, il n'y avait pas d'autobus; on voyageait à pieds. Le professeur sonnait la cloche et les élèves prenaient leur rang en silence. Au mur, il y avait un crucifix et une image de Marie et de Jésus. Les élèves avaient un boulier-compteur. Les pupitres pouvaient s'ouvrir. Beaucoup d'enfants venaient à l'école.



Virginie Poitras  
Ecole Ste-Thérèse





CINQUIÈME ANNÉE

## L'école d'autrefois

Ma grand-mère m'a raconté quelques faits qui se rapportent à l'école de son temps. Elle habitait à 1 mille 1/2 de l'école. Beau temps, mauvais temps, elle voyageait à pied. Les méthodes d'enseignement étaient bien différentes d'aujourd'hui. Les enseignements étaient très sévères. Un même professeur enseignait jusqu'à sept années en même temps. Dans le temps, l'électricité n'existait pas, donc l'institutrice arrivait avant les élèves et chauffait le poêle à bois. Les matiè-

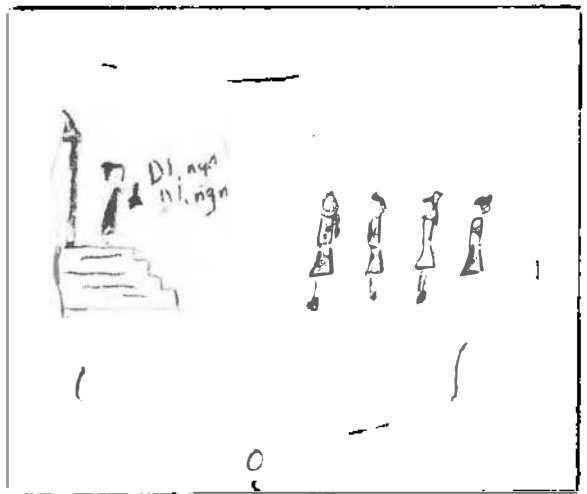
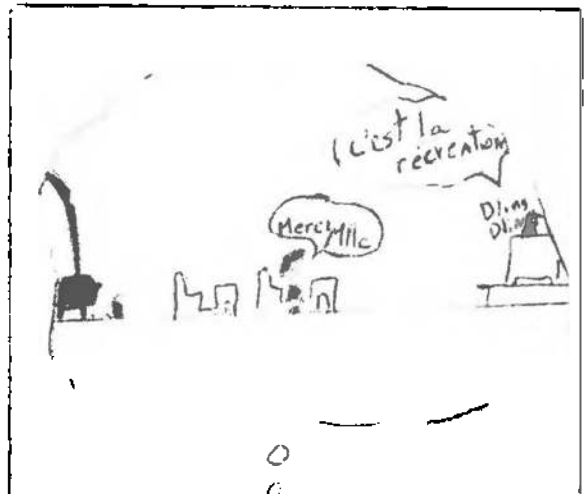
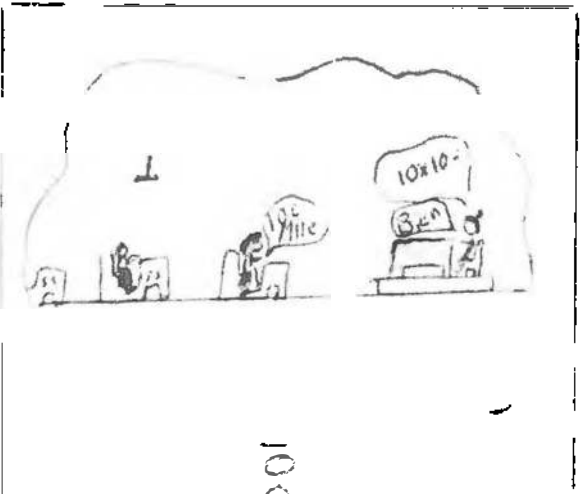
res enseignées étaient l'histoire, la géographie, les mathématiques, le français, la religion et bien d'autres.

Les élèves les plus forts aidaient le professeur à enseigner aux plus faibles. Les autobus scolaires n'existaient pas. Les élèves devaient dîner à l'école. Ils apportaient leur petit lunch. Les élèves employaient des plumes et de l'encre. Les filles portaient des robes noires. Les élèves, après la classe, devaient nettoyer le tableau, le

plancher et bien d'autres tâches hygiéniques. Les écoles secondaires n'existaient pas. Ceux qui désiraient poursuivre leurs études devaient le faire dans des écoles privées, tel que le Séminaire. Mais pour finir elle trouve que l'école d'aujourd'hui est beaucoup plus intéressante que l'école de son temps.

**CATHY THIBEAULT,**  
Ecole St-Louis

Un rêve à l'école





# Saguenayensia

est publiée par la Société historique du Saguenay, 930, Jacques-Cartier (Est), B.P. 456, Chicoutimi, tél.: 549-2805 et imprimée par la Librairie Commerciale Ltée, 22 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi, Québec.

*Saguenayensia* est repertoriée dans Point de repère, ISSN 0581-295X.

Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 1985  
Bibliothèque nationale du Québec

Courrier de deuxième classe.  
Enregistrement no 0849.

## Tarif

Membre de la Société historique du Saguenay et abonnement à

*Saguenayensia*:  
Québec, Canada: 20.00\$  
Autres pays: 25.00\$  
L'exemplaire: 5.00\$

Les articles parus dans *Saguenayensia* ne peuvent être reproduits, traduits et adaptés sans autorisation écrite de l'auteur ou celle de la Société historique du Saguenay.

La direction de *Saguenayensia* laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

## SAGUENAYENSIA

### Comité de rédaction:

Directeur: Dr Jean-Charles Claveau

Collaborateurs à la rédaction: René Tremblay, Michel Cloutier, Roland Bélanger et Normand Perron.

Conception et réalisation: Roland Bélanger et Michel Cloutier.

Dactylographie: Marie Casgrain et Chantale Tremblay.

## LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY

### Conseil d'administration

### Comité exécutif:

Président Robert Bergeron  
1<sup>er</sup> Vice-président: Jean-Maurice Coulombe  
2<sup>e</sup> Vice-président: Jean-Charles Claveau  
Trésorier: Conrad Vanasse  
Secrétaire Maurice Ouellette

### Directeurs:

Mme Elisabeth Murdock et MM. Armand Demers, Claude Dufour, Wilfrid Cyr, René Tremblay, Maurice Kirouac.

### Archiviste:

Roland Bélanger.

### Personnel bénévole:

Paula Collard, Louis Gauthier  
et Rita Gravel.

## Message important

Suite à notre enquête par correspondance et sur le terrain; enquête qui a eu lieu au cours du mois d'avril, il reste encore quelques cas problèmes à solutionner quant à l'oeuvre du sculpteur Louis Jobin au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutes les personnes pouvant nous fournir des renseignements ou photographies sur ces oeuvres disparues ou introuvables seront les bienvenues.

M.B. et R.B.

- Eglise Sainte-Famille de Kénogami, **Sacré-Coeur bénissant**, 1920; bois recouvert de plomb doré, 72 po.
- Jonquière, **Sacré-Coeur de Montmartre**, 1916; bois recouvert de cuivre, 72 po.; commandé par Johnny Bouchard, entrepreneur de pompes funèbres.
- Roberval, **Sacré-Coeur de Montmartre**, 1918; bois recouvert de plomb et de tôle doré, 84 po.; commandé par Mme A.E. Rinfret, marchande.
- Eglise Saint-Edouard de Péribonka, **Sacré-Coeur de Montmartre**, bois recouvert de métal, 60 po.
- Eglise de Saint-Fulgence, **Sacré-Coeur de Montmartre**, 1918; bois recouvert de métal doré, 60 po.
- **Saint-Alexis**, 1916, bois recouvert de cuivre doré, 36 po.; commandé par l'abbé William Tremblay de Chicoutimi-Nord (l'oeuvre n'est ni à Sainte-Anne, ni à Saint-Alexis, ni à Chambord où W. Tremblay fut curé).

Communiquer vos renseignements à M. Roland Bélanger de la Société historique du Saguenay (C.P. 456, Chicoutimi, G7H 5C8, tél.: 549-2805).

## ERRATUM

Volume 27, Numéro 1 (Janvier-mars 1985):

Page 2: Lire "Ces fils du Québec".

Page 5: La photocopie de l'acte de mariage provient de l'abbé Jean-Philippe Blackburn.

Page 7: Le prénom de l'époux de Pâquerette Beaulieu est Laurent au lieu de Lorenzo.

Lire "les notaires Thomas Z. Cloutier et Ovide Bossé".

Page 8: Dans la légende de la photographie de M. Wilfrid Beaulieu, on devrait lire: "9 enfants (7 garçons, 2 filles)".

Page 12: Lire "né à Bagotville le 5 juin 1904".

Page 10: On devrait lire: "Famille Simon Beaulieu en 1909. De gauche à droite: debout, Edmond, Laetitia, Eudore et Thomas-Louis; assis, Simon, Marie-Jeanne, Louise Maltais et Louis-Philippe.

Page 18: La photographie de Mme Roger Lavoie provient de Mme Roger Lavoie et celle de Mme Delium Harvey provient de Mme Delium Harvey.

Page 19: Dans le texte en-dessous de la photographie de Claude Beaulieu, il y a une omission. La légende devrait se lire ainsi: "Descendant à la fois des deux frères Narcisse et Raphaël, puisque son père André (génération IX) est un fils d'Eliphas (génération VIII), le 3<sup>e</sup> enfant d'Emile (génération VII), fils de Narcisse (génération VI), l'un des garçons d'Antoine, l'ancêtre saguenéen, originaire de la Rivière-Ouelle".

## Saguenayensia

C.P. 456 — Chicoutimi — G7H 5C8

Membre abonné: \$20.00

Nom: .....

Adresse: .....

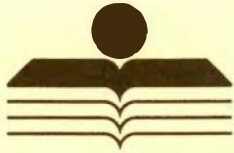
Ville: .....

Code postal: .....

J'inclus \$.....

Abonnez-moi  ou renouvelez  Envoyez-moi la facture

(Veuillez ajouter \$5.00 pour chaque abonnement adressé à l'étranger)



COMMISSION  
SCOLAIRE  
de CHICOUTIMI

36, rue Jacques-Cartier Est  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 1W2  
Tél.: (418) 549-8210

## L'école de ma mémoire

Du plus loin que je me souviene,  
Tendres chemins rugueux de la  
science,  
Qui renaissent à l'automne vont  
et viennent,  
Traçant les sillons de mon enfance.  
Du plus loin que je me souviene,  
Objets familiers consacrés  
par le temps,  
Qui prennent vie comme âme  
souveraine,  
Témoignant de la grandeur de  
ces ans.  
Du plus loin que je me souviene,  
Gens de robes et autres seigneurs  
de l'esprit,  
Qui font l'objet de mes joies  
et de mes peines,  
Forgeant du meilleur d'eux-mêmes  
le meilleur de ma vie.  
C'est aujourd'hui le temps du  
souvenir  
Le temps vivant de l'école de ma  
mémoire



Jean-Jacques Hudon  
Directeur général



## Un mot du président

Dans sa lettre datée du 28 juin 1860, le Surintendant de l'Éducation, Monsieur P.J.-O. Chauveau informait l'inspecteur Martin que "Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil avait bien voulu, le 23 juin courant, ériger en municipalité scolaire distincte séparée, le village de Chicoutimi."

Depuis cette date de fondation, la municipalité scolaire du territoire fut identifiée successivement sous les noms suivants:

1860 à 1882:

La Commission scolaire du village de Chicoutimi;

1882 à 1927:

La Commission scolaire de la ville de Chicoutimi;

1927 à 1958: La Commission scolaire de la cité de Chicoutimi;

1958 à 1972:

La Commission des écoles catholiques de Chicoutimi;

1972 à nos jours:

La Commission scolaire de Chicoutimi.

En 1960, la Commission des écoles catholiques de Chicoutimi soulignait officiellement le centenaire de sa fondation. Le 8 janvier dernier, j'avais l'honneur en ma qualité de

président, de proclamer l'ouverture officielle des activités qui allaient se dérouler au cours de la période de janvier à juin 1985 afin de commémorer publiquement le cent vingt-cinquième anniversaire d'existence de la Commission Scolaire de Chicoutimi.

C'est avec gratitude et avec reconnaissance que je remercie, au nom des autorités de la commission, la Société Historique du Saguenay qui nous a permis de faire revivre, par l'entremise de ce numéro spécial du Saguenayensia, d'heureux moments de souvenirs à nos membres du personnel, anciens et actuels, ainsi qu'à toute la population. Des remerciements aussi sont adressés à tous nos généreux commanditaires de même qu'aux membres du comité organisateur des fêtes du 125e et à son président, monsieur Claude Dufour, commissaire.

Puisse l'école de notre mémoire continuer d'être pour chacun de nous le reflet de personnages et de situations riches en exemples d'amour et d'amitié.

Le président,  
Marcel Duchaine.





*Les autorités  
et  
les membres du comité  
organisateur des fêtes du 125e  
de la Commission Scolaire de Chicoutimi  
rendent hommage  
à tous les fournisseurs  
suivants grâce à qui les  
activités du 125e et le présent  
numéro du Saguenayensia  
ont été rendus possibles.*

A.B.C. Inc.  
Aliments Delisle Ltée  
A.R. Williams  
Au Coin du Tapis Inc.  
Autobus de l'Anse St-Jean Ltée  
Autobus L. Savard Inc.  
Autobus Laterrière Inc.  
Autobus Michel Savard Inc.  
Autobus 500 Inc.  
Autocar du Nord Inc.  
Autocar Saguenay Inc.  
Autocar Valin Inc.  
Bijouterie Marcel Gilbert  
Importateur Ltée  
Boscoville  
Boulangerie Morin Inc.  
Brault & Bouthillier (1977) Ltée  
Breuvages Lemieux Ltée  
Caisse populaire Desjardins  
de Chicoutimi  
Centre musical G.D. Inc.  
C.I.T.S.  
Communication par l'image  
Angers & Laforge Inc.  
Datagram Inc.  
Décalques Saguenay  
Décochic Ltée  
Distribution Carbon et Ribbon  
Écoliers du Nord Inc.  
Eugène Allard Ltée  
Évaluation technique Inc.  
Extermination P.-E. Tremblay  
& Lemieux Inc.  
Fercomat Inc.  
Frigo Enr.  
F.X. Drolet Inc.

Génipro Inc.  
Groupe-conseil Saguenay  
H. Chalut Ltée  
Hôtel-motel Le Montagnais  
Hydro-Québec  
Imprimerie Chicoutimi (1983) Inc.  
Instruments Techniques Enr.  
J.A. Vachon & Fils Inc.  
J. Coutu & Y. Bergeron, architectes  
Johnson Controls Ltée  
Laboratoire Dr Renaud  
Lab Volt Ltée  
La Librairie Brassard Inc.  
La Librairie Commerciale Ltée  
La Librairie Les Bouquinistes M & M  
La Librairie Régionale Inc.  
Laurent Lapointe Ltée  
Lemieux & Pedneault Ltée  
Les Bois de plancher B.G. Inc.  
Les Consultants Genivel Inc.  
Les Cuisines B.B.C.D.S. Inc.  
Les Entreprises électriques Gilbert Inc.  
Les Industries Amisco Ltée  
Les Industries Sitel (S.L.) Ltée  
Les Installations Diarack Metal Inc.  
Les Laboratoires S.L. (1981) Inc.  
Les Produits sanitaires Lépine Inc.  
Les Transports R.J.D.S. Inc.  
Les Viandes L. Brassard Inc.  
Liqueurs Saguenay Ltée  
Lisi Aéro-guide Inc.  
Location d'équipement Chicoutimi  
(1976) Ltée  
Lucien Boivin Entrepreneur  
Maurice Rousseau & Cie  
Maurice St-Laurent Ltée

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay  
Multifer Inc.  
Mutuelle-Vie des fonctionnaires  
du Québec  
Nettoyeurs Vogue Inc.  
Nutrinor  
Paul Martin Inc.  
Paul Tremblay transport Ltée  
Perron Équipement Inc.  
Pièces d'autos P & L Ltée  
Potvin & Bouchard Inc.  
Procap Ltée  
Produits Industriels Lavyco Inc.  
P. Spence Inc.  
Raoul Blackburn (1971) Ltée  
Raymond, Chabot, Martin,  
Paré & Associés  
Raymond Robert Ltée  
R. Duranleau Inc.  
Réal Lajoie, M.D. F.R.C.P.  
Réal Munger Inc.  
Refrigeration Mauvalin Ltée  
Roch Gauthier, O.O.D.  
R. Perron R/S Service Inc.  
Ruelland & Simard (Ltée)  
Services industriels HPL Inc.  
Service protection incendie Inc.  
Spécialités industrielles Saguenay Ltée  
Studio BLM Enr.  
Système d'alarme protective Inc.  
Veillette Deschenes Ltée  
Vestiaires Royal Inc.  
Ville de Chicoutimi  
Vincent Cherkez Entr. peintre  
Vincent Fortin rembourrage Ltée  
Xerox Canada Inc.